

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 10 (1964)

Heft: 10-11

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

SECRETARIAT DES SUISSES A L'ETRANGER DE LA NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE

Le 15 septembre, M. H.-J. Halbheer a quitté ses fonctions de directeur du Secrétariat des Suisses à l'étranger de la N.S.H. La Commission des Suisses à l'étranger a beaucoup regretté la décision de M. Halbheer. Pendant six ans, il s'est consacré avec dévouement et énergie à la direction qui lui avait été confiée et il a bien servi la cause des Suisses résidant à l'étranger. La Commission lui a exprimé sa reconnaissance méritée pour son esprit d'initiative et le travail accompli. Elle forme les vœux les meilleurs pour son activité future.

La Commission des Suisses à l'étranger va s'efforcer de trouver une personnalité adéquate pour reprendre la direction du Secrétariat. L'équipe actuellement en place, formée de collaboratrices et de collaborateurs éprouvés et actifs, nous donne l'assurance que l'action quotidienne se poursuivra sans faille dans la ligne de la politique établie en faveur des Suisses à l'étranger.

LETTER DE M. HALBHEER AUX GROUPES ET GROUPEMENTS SUISSES A L'ETRANGER, AUX REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES, POUR INFORMATION

Chers compatriotes à l'étranger,

Je m'adresse à vous pour vous annoncer que je vais quitter le Secrétariat des Suisses à l'étranger pour rejoindre ma ville natale, Zurich, et y trouver un nouveau champ d'activité dans l'économie privée.

Officiellement, c'est donc la dernière fois que je vous écris ; j'en suis triste, car c'est toujours avec plaisir que j'ai rempli ma tâche au service des Suisses à l'étranger et ce travail m'a donné grande satisfaction. Pendant six ans, j'ai eu le privilège et le plaisir de m'occuper de vos problèmes si variés. Mon activité a toujours été passionnante et riche en expériences. Au cours de ces années, j'ai fait la connaissance de centaines d'entre vous ; vous comprendrez donc qu'il ne m'est pas possible de prendre congé en écrivant personnellement à tous. Permettez-moi, par la présente, de vous remercier très vivement de toute l'amitié que vous m'avez accordée.

Au cours de ces dernières années, notre Secrétariat a obtenu maints résultats positifs en faveur des Suisses de l'étranger. Il reste encore beaucoup à faire. Je quitte cependant le Secrétariat avec la certitude qu'une équipe capable et pleine d'enthousiasme poursuivra ce travail.

Je vous quitte avec le sentiment d'avoir essayé de servir au mieux la cause des Suisses de l'étranger et celle de notre patrie, et je vous assure que je ne vous oublierai pas et que je continuerai à prendre part aux joies et aux peines des Suisses à l'étranger.

Au revoir, mes chers compatriotes ; croyez à mes sentiments les meilleurs.

H.-J. HALBHEER.

CANTON DE BERNE

APRES LA « MANIFESTATION » DES RANGIERS

M. Paul Chaudet, Conseiller fédéral, qui avait regagné son village de Rivaz, après la « manifestation commémorative » des Rangiers, a été interpellé par la « Feuille d'Avis de Neuchâtel », à laquelle il a fait une déclaration.

« Je pense que cette manifestation montre que le problème jurassien est devenu d'une extrême gravité. Il n'y a aucun doute là-dessus, dit-il. Ce qui m'a frappé, c'est la préparation méthodique de la contre-manifestation. Les contre-manifestants sont pour la plupart des gosses de 17 à 19 ou 20 ans, solidement encadrés par des hommes de 35 à 40 ans.

« En faisant tout à fait abstraction de ma personne et de celle de M. Moine, mon impression est fâcheuse pour un certain nombre de raisons. La première : l'impuissance totale des organisateurs à réagir alors que nous avions mis les points sur les i, convoqué les organisateurs par deux à Berne pour attirer leur attention sur leur responsabilité et leur devoir de conserver la maîtrise de cette affaire. La première fois, je les avais reçus en présence de M. Moine et la seconde en présence du directeur de l'Administration militaire. Au nom du Conseil fédéral, j'avais attiré leur attention sur le fait qu'ils étaient responsables de l'opération.

« Je l'ai déjà dit : impuissance complète des organisateurs. Quant à la police, je ne dirai pas qu'elle a été passive, mais en tout cas absolument inefficace. La police est tout de même là pour faire la police. Seulement, ils étaient évidemment trop peu nombreux et... bon. Ce sont des gens du pays, quoi. Il a peut-être eu un phénomène dont il faut tenir compte. Je ne veux pas prononcer ici de condamnation... je savais que cette journée serait désagréable et je m'y attendais.

« On a peut-être exercé des pressions sur nous pour que nous abandonnions. Les contre-manifestants auraient alors crié victoire en disant : " Ils ont eu peur." Cela avait fait l'objet d'un examen très sérieux et nous avions décidé de tenir simplement notre engagement en disant : " Mais alors, permettez-nous de les tenir dans des conditions normales ". »

« Nous sommes arrivés à un moment où il aurait peut-être suffi d'une étincelle, d'un rien pour que cela devienne très vilain. La température est montée avec une rapidité effrayante et les contre-manifestants s'excitaient entre eux et, ayant décidé de saboter la manifestation, ils se sont communiqué un courage tel que celui qui se crée dans des mouvements collectifs, et cela dépasse toute limite. »

Le représentant de la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » lui ayant demandé s'il est exact qu'il ait été frappé, le chef du Département militaire fédéral lui a répondu en ces termes :

« Oui, oui, j'ai reçu un solide coup de hampe de drapeau sur le crâne... des coups de poing ? Oui. Je ne sais pas trop ce que j'ai reçu parce que, vous savez, j'étais pris dans une telle mêlée à un certain moment qu'un de plus ou de moins dans ces moments-là... »

REVUE DE PRESSE...

MOTION DU PARTI DES PAYSANS, ARTISANS ET BOURGEOIS

M. Frankhauser, député du parti des paysans, artisans et bourgeois, ou P.A.B., a déposé sur le bureau du grand Conseil bernois, au nom de son groupe, une motion contresignée par 51 députés. Cette motion, après avoir rappelé les incidents des Rangiers, demande au Conseil exécutif de prendre incessamment les mesures suivantes :

1^o Faire rapport au grand Conseil sur l'enquête officielle menée sur les crimes du F.L.J.

2^o Aider à assurer la poursuite pénale des agitateurs séparatistes des Rangiers.

3^o Combattre par tous les moyens légaux l'excitation à la haine du peuple jurassien et de sa jeunesse.

4^o Instituer un Secrétariat permanent fonctionnant en tant que Service d'information sur la question jurassienne.

5^o Le peuple bernois et les autorités ont ces dernières années consenti à la minorité jurassienne de nombreuses et vastes garanties. Le Conseil exécutif est invité à maintenir les textes légaux qui ont fait leurs preuves.

6^o La Commission paritaire et la députation jurassienne devront intensifier leurs travaux conformément à leurs responsabilités.

7^o Prendre les mesures propres à encourager les bonnes relations existant dans une large mesure en matière culturelle et économique entre la population et l'ancien canton et celle du Jura. Faire appel au besoin à des personnalités des milieux scientifiques, notamment des sociologues et des spécialistes du droit public, en vue de continuer à élucider les aspects psychologiques du problème jurassien.

8^o Accroître encore la collaboration avec les autorités fédérales en ce qui concerne la politique future à l'égard du Jura.

ASSEMBLEE DES PATRIOTES JURASSIENS

Les délégués de l'Union des patriotes jurassiens (U.P.J.), mouvement anti-séparatiste, ont tenu leurs assises à Tramelan, sous la présidence de M. Marc Houmar, président central. Quelque 800 délégués remplissaient la halle des fêtes, la halle de gymnastique primitivement prévue mais s'avérant trop petite. Le président eut le plaisir de saluer, pour la première fois, des représentants de l'association des Jurassiens bernois de l'extérieur. M. Francis Monbaron, président de la section locale, confirma l'inébranlable attachement de la population de Tramelan à la cause de l'unité cantonale. M. Marc Houmar rappela que le rassemblement séparatiste n'est pas le peuple jurassien. Il déplora qu'il faille autant se battre pour maintenir le civisme dans le Jura que pour construire.

M. Jean Wille, secrétaire général, précisa ensuite la future politique de l'U.P.J. « Notre politique, dit-il, s'inspire de l'esprit suisse et du fédéralisme helvétique. Elle rejette le principe d'une Confédération des ethnies dangereuse pour notre pays. Nous continuerons à combat-

REVUE DE PRESSE...

tre le séparatisme et à défendre les intérêts du Jura dans le cadre du canton de Berne. L'U.P.J. a répondu favorablement à l'enquête entreprise par la députation jurassienne en proposant notamment que la commission paritaire du grand Conseil devienne un organisme vivant, qui tienne lieu de filtre, maintienne le dialogue et empêche toute majoration du Jura ». M. Jean-Pierre Meroz rappela que certains de nos compatriotes, intimidés par les bruyantes démonstrations des séparatistes sont déroutés et désorientés. Quant à une partie de la jeunesse jurassienne, elle est littéralement intoxiquée par certains écrits et par certains discours. Le fait qu'elle recourt à l'intimidation, voire à la violence, comme aux Rangiers, le prouve. M. Charles Bigler, député de Saint-Imier, exposa de façon détaillée le travail ardu de la députation jurassienne. Il exprima l'espoir que son travail portera ses fruits. Divers orateurs apportèrent le salut de l'Ajoie, de l'anti-séparatisme du Jura-Nord et de l'Association des Jurassiens bernois de l'extérieur. Puis l'Assemblée vota à l'unanimité et dans l'enthousiasme la résolution suivante :

« La politique de l'U.P.J. s'inspire d'un véritable fédéralisme helvétique qui condamne l'intolérance et la violence. Elle rejette le principe d'une Confédération construite sur des ethnies linguistiques, principe contraire à la tradition suisse. L'U.P.J., mouvement anti-séparatiste, entend défendre les intérêts du Jura dans le cadre du canton de Berne. »

COMMUNIQUE DU RASSEMBLEMENT JURASSIEN

Dans la déclaration qu'il vient de publier, le Gouvernement bernois a été incapable de dire ce qu'il reproche au gendarme Robert Fleury. De plus, la procédure utilisée est contraire à toute logique.

Le commandant de la police bernoise, sur dénonciation anonyme, a demandé à M. Fleury de remettre sa démission parce qu'il le soupçonnait de nourrir, en son for intérieur, des sentiments autonomistes. N'ayant rien à se reprocher, M. Robert Fleury refuse de démissionner et le gouvernement, pris au piège, décide d'ouvrir une enquête « disciplinaire ». N'est-ce point par là qu'il fallait commencer ?

Dans son communiqué, le gouvernement bernois fait allusion au serment prêté à la Constitution par les fonctionnaires de l'Etat. Cette formule de serment n'implique pas que les citoyens au service de l'Etat renoncent à faire usage des articles qui prévoient la révision de la Constitution. Tant qu'ils ne militent pas dans les rangs d'organisations illégales ou qu'ils ne commettent pas des actes contraires au droit, le Gouvernement ne peut les entraver sans violer les libertés fondamentales de l'homme.

Le gouvernement bernois se croit encore sous l'ancien régime, et cela explique, pour une bonne part, l'évolution catastrophique de la question jurassienne.

SERVICE DES MANDATS DE POSTE AVEC L'ESPAGNE

Dans les relations avec l'Espagne, les mandats télégraphiques sont admis depuis le 1^{er} octobre 1964.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

MORT DU SCULPTEUR CARL BINDER

On annonce la mort survenue à Brienz, à l'âge de 85 ans, du sculpteur Carl Binder.

Carl Binder a passé une grande partie de sa vie à Paris, où il a créé une série de sculptures qui lui ont valu les plus hautes récompenses de l'Académie. Il faisait partie du cercle d'amis des grands sculpteurs français Rodin, Bartholomé et Desbois. Une amitié très étroite le liait en outre à son compatriote bernois, le peintre Ferdinand Hodler.

NOUVELLES CARTES POSTALES

Le 14 septembre 1964 est paru une nouvelle série de 32 cartes postales avec image du format de 56 sur 52 mm, tirées en héliogravure. 16 images différentes ont été employées, chacune à raison de deux fois par feuille d'impression.

Le 3 octobre dernier ont été éditées des cartes postales du Service intérieur avec matière phosphorescente. Ce même procédé a été maintenant appliqué aussi à des cartes-réponse à 10 + 10 c et aux cartes à 30 c pour l'étranger.

Les nouvelles cartes pourront, dès le 14 septembre, être obtenues, non oblitérées ou oblitérées, au Service philatélique des P.T.T., à Berne, et au Bureau de vente de Bâle. Les cartes avec image ne seront remises qu'en séries complètes de 32 cartes (= une feuille, coupée), au prix de 3 F 20.

Ces cartes ne seront en vente aux guichets postaux qu'après épuisement des anciennes cartes.

LE PALAIS FEDERAL ET LA DESTRUCTION DE TOMATES

Ainsi qu'on l'avait annoncé au Palais fédéral, tant dans la presse que la correspondance adressée aux autorités fédérales, on s'est violemment insurgé contre la destruction d'importantes quantités de tomates en Valais. Il y a lieu de constater que ce ne sont pas les autorités fédérales qui l'ont ordonnée. Renseignements pris, il s'agissait d'ailleurs d'une marchandise trop mûre pour qu'il fût possible de l'acheminer sur le marché. Tout au plus aurait-on pu en faire de la purée, mais il était exclu de procéder à cette opération sur une base commerciale. Pour sa part, l'armée n'était pas en mesure de prendre en charge une quantité plus considérable de marchandises car l'acquisition de 40 wagons de tomates et la durée de conservation limitée du concentré qui en est tiré épousent ses possibilités de stockage. S'il n'a pas été possible d'écouler cette marchandise avant qu'elle ne fût trop mûre pour la consommation ordinaire, la raison en est, entre autres choses, que les producteurs valaisans ont à nouveau augmenté leurs cultures bien que, comme l'expérience l'a montré ces dernières années, cette extension comportât, en égard aux difficultés d'écoulement, un risque évident de surproduction et de crise de la vente. Or les autorités fédérales n'ont pas le pouvoir de limiter la culture de la tomate.

L'on a proposé ici et là d'organiser des campagnes

spéciales pour assurer l'utilisation de ces excédents. C'était pure utopie car la marchandise était trop mûre, donc impropre au transport et à la consommation. D'ailleurs, les autorités doivent se garder de prendre des mesures de soutien qui pousseraient encore à l'extension d'une culture dont la production n'est déjà plus en rapport avec les possibilités d'absorption du marché.

D'autre part, en raison des conditions météorologiques favorables dont le Valais a été gratifié cet été, relève-t-on, au Palais fédéral, la récolte de choux-fleurs, tout comme celle des tomates, est arrivée à maturité d'un coup. Ainsi qu'il ressort des statistiques d'expéditions en provenance du Valais, la consommation est normale. Les difficultés de placement ne sont donc pas dues à un recul de la demande. On doit admettre au contraire que, comme pour les tomates, l'offre excède les possibilités d'absorption du marché. Il est certain que les importations ne sont pas à l'origine de la crise car elles ont été interrompues dès le 25 mai. Pour autant que des choux-fleurs aient été détruits, il y aurait lieu de vérifier dans chaque cas si la destruction était réellement inévitable — faute par exemple de possibilités de stockage — ou si d'autres raisons l'ont déterminée. S'agissant des légumes, il y aura toujours des cas où la marchandise ne peut être écoulée, par exemple si la qualité en est défectiveuse.

Il serait vain d'ouvrir une discussion sur le point de savoir si des cas de ce genre se sont produits en Valais, qui auraient été dramatisés à dessein. Quoi qu'il en soit, les autorités n'en sont en rien responsables. Ceux qui, à l'abri de la concurrence étrangère, disposent de tout le marché suisse, ne sont pas au bénéfice d'un blanc-seing leur permettant de produire plus que le marché ne peut absorber, s'ils veulent que leurs marchandises conservent une valeur commerciale. Faute d'indications suffisantes, il est difficile de juger si toutes les possibilités d'approvisionner gratuitement des œuvres charitables ont été épuisées. Quant à l'idée qu'ont suggérée des esprits bien intentionnés de mettre les excédents de légumes à la disposition de régions sous-développées, elle n'est pas réalisable car une marchandise aussi périssable ne peut être transportée et le coût du transport excéderait de beaucoup sa valeur nutritive.

On déclare enfin au Palais fédéral que les spécialistes s'accordent à considérer que la crise de cette année a été surmontée, l'équilibre entre l'offre et la demande de tomates s'étant approximativement rétabli, grâce aux efforts communs des milieux de la production et du commerce.

ASSOCIATION DE LA PRESSE SUISSE

La conférence des présidents des sections affiliées à l'Association de la presse suisse s'est réunie à Bienne sous la présidence de M. Paul Ackermann, président central. Elle s'est occupée notamment de l'activité de l'A.P.S. durant l'exercice 1963-64 et de la préparation de l'assemblée générale qui a eu lieu les 17 et 18 octobre à Zurich. Les présidents des sections ont appris

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

avec satisfaction que les pourparlers engagés entre l'union romande de journaux et l'A.P.S. en vue de la conclusion d'un contrat collectif romand, et d'un accord sur la formation professionnelle avaient été couronnés de succès. Ces deux textes, qui ont déjà été approuvés par le Comité central de l'A.P.S. et par la délégation des éditeurs romands, devront encore être soumis à la ratification de la prochaine assemblée générale de l'A.P.S. et de l'assemblée générale de l'Union romande de journaux qui a eu lieu un peu plus tard.

Les présidents des sections ont également été renseignés sur les négociations entamées avec l'Union suisse des éditeurs de journaux en vue de la révision de l'accord de Baden. Cette révision porte essentiellement sur l'adaptation des salaires contractuels à la hausse du coût de la vie. Le Comité central serait prêt à accepter une adaptation de 15 %, avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1965, et non avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1965, comme il l'avait demandé, à condition toutefois que la hausse du coût de la vie soit compensée pour 1964 par une adaptation de 10 % sur les salaires minimum. En revanche, il est opposé à la création d'un barème des salaires particuliers pour les revues illustrées et les hebdomadaires ainsi qu'à toute liaison entre la révision de l'accord de Baden et la modification des conditions d'admission au registre professionnel. Ces conditions sont valables pour l'ensemble de la Suisse et ne peuvent donc être modifiées que par des négociations à l'échelon national.

A l'unanimité, les présidents des sections ont approuvé la position adoptée par le Comité central sur ces différents problèmes.

Un apéritif a été offert aux présidents des sections et aux membres du Comité central par M. Schaffroth, président de la ville de Bienne.

PRIX PAUL-BUDRY 1964-65

En mars dernier, le Comité de la Fondation Paul-Budry, en collaboration avec l'Office national suisse du tourisme, a lancé le second prix Paul-Budry, qui sera décerné en 1965. A l'occasion de l'Exposition nationale le prix 1964-65 a été partagé en deux montants de 1.000 francs, l'un devant être attribué au journaliste étranger, de langue française qui — ayant visité l'Exposition nationale — aura écrit le meilleur article sur la Suisse dans un journal étranger. L'autre montant également de 1.000 francs, étant distribué à l'auteur suisse d'un ouvrage ou d'un article rédigé en français et traitant de la Suisse en général ou de l'une de ses régions.

Les candidats devront adresser leurs œuvres, avant le 30 novembre 1964, à la fondation Paul-Budry, prix littéraire, Pro Arte, Saint-Saphorin (Lavaux), Suisse.

EN MARGE DU CAS SERRA : LE CONSEIL FEDERAL REMET LES CHOSES AU POINT

M. Etienne Serra, ancien Conseiller d'Ambassade à Pékin et ancien Chef de la Délégation suisse en Corée, qui, depuis novembre 1962, remplissait les fonctions de Chef du Proto-

cole au Département politique fédéral, a, comme l'a annoncé le Département politique, demandé à être relevé de ses fonctions, en raison de la polémique dont il a été l'objet de la part des milieux sionistes de Suisse. Le Conseil fédéral a donné suite à la demande de M. Serra, qui recevra une autre affectation.

Selon les renseignements recueillis au Palais fédéral, le cas Serra s'inscrit dans un ensemble d'affaires, certaines de caractère international, qui touchent la Suisse de près. Des critiques à l'égard du Conseil fédéral et du Chef du Département politique, en particulier, ont été formulées, qui ne sauraient rester sans réponse.

C'est ainsi que le journal anglais « The Economist », dans son numéro du 1^{er} août 1964, a cru bon d'établir un lien entre trois affaires qui, en fait, sont totalement distinctes l'une de l'autre. Il s'agit du contrôle des exportations d'armes par la Suisse, de la conclusion avec la République Arabe-Unie d'un accord concernant les biens suisses nationalisés et séquestrés en Egypte et leur indemnisation et enfin du cas du Ministre Serra. Le journal anglais prête aux autorités de notre pays des intentions qui leur sont absolument étrangères et des sentiments qui, s'ils étaient admis, porteraient gravement préjudice à la Suisse.

Les autorités fédérales n'entendent pas rester sous le coup d'insinuations que l'on peut qualifier de malveillantes et elles ne sont pas disposées à laisser passer sans protester les propos tendancieux du journal anglais. Au demeurant, « The Economist » a reçu, par l'entremise de notre Ambassade de Londres, une mise au point qui a été dans l'intérêt de la vérité et des bonnes relations entre la Suisse et la Grande-Bretagne. Le journal anglais n'est, à vrai dire, pas le seul de son espèce. Il y a aussi l'« Observateur du Moyen-Orient » qui, tout comme son confrère des rives de la Tamise, allègue que le contrôle exercé par les autorités suisses sur les exportations d'armes serait insuffisant. Tel n'est assurément pas le cas. Chaque exportation est soumise à l'octroi d'une autorisation délivrée par le Département militaire. D'autre part, la doctrine du Conseil fédéral a toujours été d'interdire des exportations d'armes à destination de pays en guerre ou de pays où des risques de guerre sont particulièrement grands. Au demeurant, depuis 1955, l'embargo a été décreté pour toutes les exportations d'armes à destination du Proche-Orient.

Une autre affaire, soulevée par l'« Economist », est celle de l'Egyptien Hassan Sayed Kamil, 46 ans, domicilié à Zurich, et de son entreprise : « Moteurs, turbines et pompes s.a. » (mtp). L'activité de Kamil n'est évidemment pas sans causer un certain malaise, mais il est certain que cet étranger ne s'est rendu coupable d'aucune infraction à la loi. On peut naturellement toujours opposer le moral au droit. Le journal anglais reproche en fait aux autorités fédérales de tolérer l'activité dudit M. Kamil. Au Palais fédéral, on considère très difficile d'établir une ligne de démarcation entre le matériel pouvant être exporté et celui qui ne doit pas l'être, même si l'on admet qu'aucun matériel de guerre ne doit pas être

exporté. La Suisse serait bien en peine d'édicter à cet égard des dispositions législatives précises, sans encourir le risque d'être accusée de s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres pays.

On a même été jusqu'à prétendre que le Conseil fédéral avait toléré l'activité de Kamil afin d'obtenir des conditions plus avantageuses pour l'indemnisation des biens suisses nationalisés en Egypte. C'est là, déclare-t-on au Palais fédéral, un mensonge infâme.

Les autorités fédérales, repoussant également toutes les insinuations répandues dans le cas du Chef du Protocole, selon lesquelles nos autorités seraient animées de sentiments anti-sémites. La vérité est que notre pays entretient avec l'Etat d'Israël des relations absolument loyales et correctes.

Pour en revenir au cas du Ministre Serra, il convient de relever que nos autorités lui gardent toute leur estime. Dans sa lettre au Chef du Département politique, par laquelle il demandait à être relevé de ses fonctions, le Chef du Protocole affirme n'avoir jamais affiché de sentiments anti-sémites ou de l'hostilité à l'égard de l'Etat d'Israël. Il récuse formellement la manière dont les propos — malheureux, il l'admet — qu'il a tenus ont été rapportés et interprétés. Tous les autres « impairs », dont M. Serra a été accusé, sont de simples insinuations, de surcroît malveillantes. Certes, le Conseil fédéral déplore vivement l'incident, tout en souhaitant que la conclusion que l'intéressé lui-même en a tiré permette de le considérer comme clos.

AFFAIRE DU « MIRAGE » : LES RESPONSABILITÉS

Les principaux résultats de l'enquête sur les responsabilités à laquelle s'est livrée la Commission parlementaire sont résumés dans le rapport de la manière suivante :

- a) Le calcul des frais était mal organisé au sein du G.T.A.A. (Groupe de Travail pour l'Acquisition d'Avions).
- b) Le message de 1961 était en partie tendancieux, en partie rédigé de façon peu consciente et, ici et là, en termes véritablement propres à induire en erreur.
- c) Dans l'exécution de l'arrêté du 21 juin 1961, on s'est laissé guider par un « perfectionnisme » qui ne tenait pas réellement compte des limites financières du projet et s'écartait, sur divers points, de l'arrêté fédéral.
- d) Les frais supplémentaires qui s'annonçaient déjà avant l'adoption de l'arrêté fédéral auraient dû inciter le Conseil fédéral à différer le message et le risque d'un dépassement de crédit aurait dû, par la suite, retenir l'administration et le Conseil fédéral de poursuivre sans plus l'acquisition. Lorsqu'il fut informé, fin 1961, le Conseil fédéral aurait pu renseigner les Conseils législatifs et demander de nouvelles instructions. Au lieu de le faire, il permit, en groupant les crédits d'ouvrages, à l'Administration de poursuivre, à grands frais, la voie dans laquelle elle s'était engagée. Il admis

que les Conseils législatifs ne feraien plus d'objection pour accorder le crédit additionnel qu'on leur demandait. En attendant, jusqu'en 1964, il restreignait chaque mois davantage la liberté de décision des Chambres.

e) C'est le Conseil fédéral qui est responsable de la tournure fâcheuse qu'a prise l'affaire du « Mirage ».

Le rapport relève que l'enquête n'a pas été conduite suivant une procédure disciplinaire ou une instruction pénale ou encore une procédure de recherche dirigée contre certaines personnes. Elle visait davantage à établir les responsabilités dans les différents secteurs.

Lorsque la communauté de travail déclare responsable une autorité, un de ses membres, un fonctionnaire, un autre agent ou des particuliers, elle blâme par ce fait un comportement qu'elle reproche à l'autorité ou à la personne visée. Le Conseil fédéral jugera, dans les limites de sa compétence légale, s'il convient, dans un cas particulier, de prendre des mesures disciplinaires ou d'autres mesures administratives.

Le chapitre du rapport consacré au problème des responsabilités est accablant à plus d'un titre. Il relève le défaut d'un cahier des charges, qui aurait dû être établi par le chef d'arme des troupes d'aviation et de défense contre avions, conformément aux décisions de la commission de défense nationale. Le « G.T.A.A. », dont la création n'était pas normale, disposait d'un statut peu clair. Le G.T.A.A. disposait d'une large autonomie, grâce à laquelle il devint en fait un organe de décision. Il était formé de trois membres : le colonel Keller, chef de la section du matériel, représentant du service de l'E.M.G. et qui présidait le groupe de travail, le colonel Bloetzer, représentant du service des troupes d'aviation et de D.C.A. et l'ingénieur Greinacher, du service technique militaire (S.T.M.). Il ne comprenait aucun spécialiste de l'industrie et de la science, au concours desquels il ne jugea pas nécessaire de recourir. La composition peu judicieuse du G.T.A.A. conduisit d'emblée à des tensions avec le S.T.M. Le chef du Département militaire fédéral (D.M.F.) porte la responsabilité de la composition du G.T.A.A. Le chef de l'E.M.G. porte aussi une part de cette responsabilité, puisqu'il avait proposé les nominations. Contrairement à l'avis du G.T.A.A., le défaut d'un cahier des charges est à l'origine de bien des imprécisions. Les militaires qui sont principalement en cause n'avaient et n'ont toujours pas d'unité de doctrine au sujet de notions aussi fondamentales que la polyvalence. Le chef de l'E.M.G. et le chef d'armes des troupes d'aviation et de D.C.A. portent la responsabilité formelle de l'absence d'un cahier des charges pourtant prescrit. Les membres du G.T.A.A. en portent aussi la responsabilité matérielle.

La même imprécision a régné au sujet du cahier des charges pour l'électronique. L'importance de l'électronique pour le choix du modèle fut méconnue. Le chef d'arme des troupes d'aviation et de D.C.A. en porte la responsabilité. Le chef de l'E.M.G. porte la responsabilité de l'organisation fâcheuse pour le calcul des frais, lequel a été gravement négligé dans la procédure d'évaluation et ultérieurement aussi. On ne peut plus

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

établir, aujourd'hui, dans quelle mesure les calculs du G.T.A.A. étaient faux. Il est seulement prouvé que les chiffres n'étaient pas aussi sûrs que le message du Conseil fédéral le donna plus tard à croire. La Commission de Défense nationale, qui s'était bornée à donner des indications générales, porte moins la responsabilité des réductions apportées aux premières estimations que le G.T.A.A. et le chef d'arme des troupes d'aviation et de D.C.A., qui opérèrent les abattements en connaissance de cause.

Déjà, à l'époque du message, on savait au D.M.F. que les sommes prévues ne suffisent pas. La responsabilité des chiffres indiqués dans le message de 1961 doit être imputée en premier lieu au G.T.A.A. Le chef du D.M.F. est responsable, en tant que les avertissements du chef du S.T.M. auraient dû l'inciter à faire revoir encore une fois tout le problème des frais. Les frais pour l'électronique ont manifestement été supprimés de façon tout à fait sommaire.

En juin 1961, la maison Dassault avait signalé les frais supplémentaires, consécutifs aux modifications demandées par la Suisse. On ne les prit pas au sérieux au G.T.A.A., car on les considérait comme des arguments avancés en faveur de l'adoption de la version française de l'électronique. Les frais supplémentaires n'étaient estimés qu'à 12-13 millions de francs. La communauté de travail n'accepte pas l'explication donnée aujourd'hui. La note de la maison Dassault fut remise à une délégation suisse venue négocier avec elle à Paris. Il est incompréhensible que les délégués prétendent ne pas avoir saisi clairement le sens de cette communication.

Le délai d'option expirant le 31 juillet 1961, le chef du D.M.F., qui était au courant du dépassement des crédits, autorisa la signature des contrats avec la maison Dassault. M. Chaudet renonça à son idée primitive de soumettre l'affaire au Conseil fédéral, en raison du dépassement de crédit. Le chef du D.M.F. porte la responsabilité de la signature des contrats. Malgré la somme élevée des frais supplémentaires qu'on pouvait prévoir depuis longtemps, il se décida pour le système Taran. Le Conseil fédéral porte la responsabilité du dépassement de crédits dû au choix du Taran. Il aurait dû ordonner un examen complémentaire approfondi de toute l'affaire.

Le rapport relève ensuite que les frais de la fabrication sous licence ont été calculés avec une incroyable légèreté. Le rapport final du G.T.A.A. ne contient pas d'indications sérieuses à ce sujet. On n'a probablement jamais fait de calculs précis à ce sujet. On considérait qu'il allait de soi qu'une seconde série de 100 avions «Mirage» serait construite plus tard. C'est pourquoi le rapport du G.T.A.A. indique toujours les chiffres relatifs à deux séries.

Les frais supplémentaires dus aux modifications décidées furent établis de façon incomplète, en particulier, parce que le chef de l'E.M.G. tenait ces modifications pour négligeables et croyait que les crédits disponibles suffiraient.

Le calcul des frais a été négligé jusqu'au moment de

la réduction du message de 1961. Il a été aussi dans la période postérieure. L'administration des finances a signalé à plusieurs reprises le caractère discutable du mode de calcul des frais. Les frais indiqués dans le message de 1961 sont inexacts ou incomplets. Le procès-verbal du G.T.A.A., du 13 janvier 1961, montre que le message de 1961 et le rapport secret qui le complète ont été rédigés intentionnellement d'une manière tendancieuse, notamment en ce qui concerne les qualités de l'avion à acquérir. On lit dans ce procès-verbal qu'il faut dissiper les doutes de ceux qui croient qu'un avion destiné en premier lieu au combat au sol ne peut pas être aussi employé pour l'interception et inversement. « Nous devons démontrer que les qualités supérieures du Draken à basse altitude ne sont pas décisives. »

La communauté de travail a surtout cherché à savoir qui avait introduit dans le texte du message les principales assertions contestées et inexactes. Le colonel Keller assume l'entièr responsabilité pour l'allégation relative à de « légères modifications d'exécution ». Chose étonnante, l'assertion selon laquelle le « Mirage » est construit « en série » figure dans le texte en allemand, mais pas dans le texte en français. Le chef de l'E.M.G. porte la responsabilité formelle des projets du service de l'E.M.O. Mais ce sont le chef du Département militaire fédéral, le Directeur de l'administration militaire et le Conseil fédéral en tant qu'autorité, qui portent en dernière instance la responsabilité formelle du message.

On s'est écarté de l'arrêté fédéral essentiellement sur deux points : en faisant une différence entre la version « chasseurs-bombardiers » et la version « avion de reconnaissance ». En choisissant un système électronique qui n'avait pas retenu toute l'attention du G.T.A.A. et de la C.D.N. et dont il n'était pas possible d'estimer le coût. La création d'une version spéciale pour l'exploration est en flagrante contradiction avec l'A.F. du 21 juin 1961. Il est incompréhensible qu'on ne s'en soit pas rendu compte. Le chef de l'E.M.G. en porte la responsabilité qu'il partage avec l'ancien chef du S.T.M., le colonel-brigadier de Wattenwyl, car il n'était pas habilité à exécuter une mesure qui dépassait manifestement sa compétence.

Le système électronique a été choisi dans des circonstances parfois étranges. Des craintes furent émises, dont ni le chef de l'E.M.G., ni le chef du D.M.F., ne furent informés.

C'est peut-être la raison pour laquelle l'affaire ne fut pas soumise à la C.D.N., en violation des articles 7 et 8 de l'ordonnance du Département militaire fédéral du 10 mars 1954. Pourquoi le Département militaire fédéral a-t-il attendu deux mois, jusqu'au 20 décembre 1961, pour renseigner le Conseil fédéral, l'obligeant ainsi à prendre une décision le 26 décembre, déjà, à cause du délai d'option ? C'était là une chose incompréhensible.

On est amené à penser que les aviateurs ont insisté pour le choix du Taran, sans se soucier des difficultés possibles à redouter en matière financière, dans le domaine de l'organisation et dans celui de la technique. Les membres permanents du G.T.A.A., MM. Kel-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

ler et Bloetzer, portent la responsabilité première. La responsabilité formelle doit être imputée au chef de l'E.M.G. et au chef du Département militaire fédéral. Tous deux auraient dû reconnaître que ce choix était incompatible avec les chiffres contenus dans l'A.F. du 21 juin 1961 et avec l'esprit de cet arrêté. Il faut adresser le même reproche au Conseil fédéral qui, il est vrai, peut alléguer le peu de temps dont il disposa pour prendre sa décision.

La communauté de travail critique ensuite le dépôt tardif du projet portant demande d'un crédit additionnel. On eut recours à certains expédients que l'on ne peut approuver. Le Conseil fédéral partait de l'idée que les Chambres voteraien sans autre, le moment venu, le crédit additionnel qui leur serait demandé. Le Parlement, dit la Commission, ne saurait en aucun cas accepter pareille limitation de sa liberté de décision, qui met en question son droit constitutionnel d'ouvrir des crédits. Le Conseil fédéral a fait fausse route en se figurant qu'il s'agissait d'une simple question de temps.

L'information des Commissions des affaires militaires et des finances a de même été déficiente. Le Conseil fédéral ne pouvait pas se croire couvert par les explications données par le Chef du D.M.F. Il devait savoir que ni les commissions des affaires militaires, ni celles des finances, mais uniquement les Chambres fédérales, étaient à même de sanctionner ses décisions. La responsabilité des explications lénifiantes données aux commissions doit être imputée au chef du D.M.F. La responsabilité du retard apporté à la présentation du message additionnel doit être imputée au chef du D.M.F., au directeur de l'administration militaire et au Conseil fédéral lui-même.

Les Chambres fédérales ont été tenues trop longtemps dans l'ignorance de la situation réelle. Si les autorités responsables n'ont pas ou n'ont guère tenu compte des avertissements qui leur furent prodigues, cela ne peut être dû qu'au fait qu'on restait systématiquement sourd à la voix de ceux qui ne faisaient pas partie du petit groupe du G.T.A.A.

La communauté de travail relève qu'en dépit de toutes les erreurs commises, l'enquête n'a pas révélé un seul indice d'actes ou de comportements malhonnêtes qui auraient eu pour mobile la recherche d'avantages personnels. La communauté de travail est, en effet, convaincue de la parfaite intégrité personnelle du chef du Département militaire fédéral et du chef de l'Etat-major général, auxquels elle doit imputer la responsabilité de nombreuses décisions et mesures.

On peut se demander si tous les autres intéressés ont fait preuve de la loyauté prescrite par la Constitution à l'égard de l'Assemblée fédérale. Divers épisodes de l'affaire du « Mirage », certaines tournures propres à induire en erreur et des indications douteuses figurant dans le message de 1961, ainsi que plusieurs faits qui se sont produits à propos du choix de l'électronique Tarar, permettent d'inférer que quelques-unes des personnes intéressées ont eu une attitude tendancieuse ou trop peu scrupuleuse. On ne peut guère croire à l'entièrre bonne foi de tous les collaborateurs qui ont rédigé le message de 1961.

LE PROBLEME FINANCIER

La communauté dans son travail a fait procéder à diverses études pour déterminer les frais consécutifs à l'acquisition d'avions « Mirage », y compris l'infrastructure, pièces de rechange, dispositifs d'envol et d'atterrissement sur de courtes distances, système semi-automatique de conduite et de guidage au sol, etc. Ces études ont porté sur des séries de 100, 70, 50 et 30 avions. Les frais ont été calculés comme suit : 100 avions « Mirage » : 1.500-1.700 millions de francs, 70 avions « Mirage » : 1.390-1.540 millions de francs, 50 avions « Mirage » : 1.300-1.403 millions de francs, 30 avions « Mirage » : 1.190-1.240 millions de francs, montants auxquels il faut ajouter environ 300 millions de francs, dont 200 pour le système de guidage et d'attaque, 36 pour les dispositifs de décollage et d'atterrissement sur courtes distances et 30 pour l'infrastructure, et 27 pour les constructions.

Ainsi la dépense globale serait de 1.800-2.000 millions de francs pour 100 appareils, 1.690-1.840 pour 70, 1.600-1.700 pour 50 et 1.490-1.540 pour 30.

Quant aux dépenses consécutives à une liquidation de la commande de « Mirage », elles seraient d'environ 850 millions de francs.

La communauté de travail est bien d'avis que les Conseils législatifs n'auraient pas voté, en 1961, l'acquisition de 100 avions de combat, si le message avait indiqué la totalité des frais.

La communauté de travail est convaincue qu'en raison des besoins des autres armes (artillerie automotrice, modernisation plus poussée de la D.C.A., etc...), on ne saurait engager des dépenses supplémentaires pour l'aviation. Une centaine de millions de francs permettent, par exemple, d'équiper deux régiments de D.C.A. lourde d'armes modernes. Cependant, des considérations d'ordre militaire amènent à reconnaître l'opportunité, pour notre défense nationale, d'acquérir des avions de reconnaissance et un nombre limité d'avions de combat à autres performances.

Après avoir examiné tous les éléments du problème, la commission arrive à la conclusion que la création d'une escadrille d'exploration équipée du « Mirage 3 RS » et de deux escadrilles d'avions de combat équipées du « Mirage 3 S » représentent la limite extrême de ce qui est encore admissible, surtout si l'on tient compte du fait, gros de conséquences, qu'en cas de liquidation, le pays perdrat plus de 850 millions de francs, sans avoir retiré quelque avantage militaire.

Pour toutes les raisons exposées, la Commission conclut que seules trois escadrilles d'avions à hautes performances devraient être acquises, soit au total 54 appareils, dont 36 de combat et 18 d'exploration, compte non tenu des deux biplaces et du chasseur 3 C.

Le rapport de la Commission traite aussi le problème militaire du point de vue de notre défense aérienne.

DECLARATION DU PRESIDENT FURGLER DE LA COMMUNAUTE DE TRAVAIL

Les Commissions du Conseil national et du Conseil des Etats, constituées en communauté de travail aux fins d'en-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

quête sur l'affaire des avions de combat « Mirage », ont achevé leurs travaux. Elles ont pris, à l'unanimité, des décisions qui reflètent une véritable unité de vues.

La portée politique des problèmes examinés explique que les 32 parlementaires aient formé une communauté dans le vrai sens du terme. Celle-ci s'est efforcée, sans considération de parti, d'aboutir à des solutions constructives qui tiennent compte des impératifs militaires, financiers et politiques.

La communauté de travail est convaincue que ses conclusions à l'adresse des Chambres fédérales permettront d'apporter une solution définitive au problème du « Mirage ». Elles comportent en effet des propositions absolument indispensables pour améliorer nos principales institutions publiques, qui doivent à tout prix être adaptées aux nécessités de l'heure.

On parviendra ainsi à rétablir la confiance entre le peuple, le Parlement et le Gouvernement.

**

Deux heures après la publication du rapport de la communauté de travail sur l'affaire du « Mirage », une conférence de presse s'est tenue au Palais fédéral. Le Président de la Commission, M. Furgler (cons. c. soc. Saint-Gall) avait à ses côtés plusieurs membres de la Commission, notamment M. Darms, Président de la Commission militaire du Conseil des Etats, ainsi que les Conseillers nationaux Schaller (rad. Bâle-Ville), Gruber (soc. Vaud.) et Conzett (p.a.b. Zurich). Le Secrétaire de la Commission d'enquête, M. Bruehwiler, Secrétaire général de l'Assemblée fédérale, était également présent.

M. Furgler a déclaré que le rapport est le résultat des travaux de la Commission, qui a tenu huit sessions, entendu 51 personnes et étudié d'épais dossiers.

En votation finale, le rapport a été approuvé par 20 conseillers nationaux et 12 conseillers aux Etats. Il y a eu cinq absences et deux membres étaient absents pour des raisons majeures. Il n'y a pas eu de voix contre.

Au cours de la discussion, qui a suivi, la communauté de travail a dit qu'elle comptait bien que le Conseil fédéral se prononcerait sur son rapport, d'une façon ou d'une autre. M. Furgler a relevé que les responsabilités des Commissions des finances et militaire ont été clairement établies avant que d'autres responsabilités soient recherchées. Il est certain que les Commissions parlementaires ont été informées d'une manière incomplète l'automne dernier encore. L'affaire du « Mirage » aura certainement pour conséquence que toute garantie sera exigée quant à la bonne foi des messages du Conseil fédéral et elle invitera aussi le Parlement à se montrer plus sourcilleux.

M. Furgler a conclu : « Nous sommes convaincus que notre rapport aura des suites, car il n'a pas été écrit pour la postérité. »

REMARQUES DU CONSEIL FEDERAL CONCERNANT LE RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGEES D'ENQUETER SUR L'AFFAIRE DU « MIRAGE »

M. Ludwig von Moos, Président de la Confédération, a déclaré devant le Conseil des Etats que le Conseil fédéral s'est exprimé de façon détaillée sur les questions qui se posent en l'occurrence, sans vouloir se défendre dans un « contre-rapport » ni discuter les diverses constatations faites par la communauté de travail. Nous reconnaissons expressément que nous regrettons vivement les fautes commises lors des travaux préparatoires concernant cet objet et n'hésitons pas à reconnaître que la critique sévère de la communauté de travail est justifiée.

Puis M. von Moos a précisé la position du Conseil fédéral au sujet du rapport :

« La mesure qui consistait à former après la renonciation au p-16, un groupe spécial de travail pour l'acquisition d'avions était au fond juste, mais sa réalisation n'a pas donné de bons résultats, parce qu'il n'y avait pas de cahiers des charges, parce que la compétence n'était pas clairement réglée sur des points essentiels et parce que le G.T.A.A. était ainsi devenu, de facto, un organe doté d'un large pouvoir de décision. Dans ces conditions, l'arme intéressée a pu trop aisément imposer ses vues. Les enseignements nécessaires seront tirés de ces expériences. Des mesures seront prises pour que les besoins à satisfaire ne soient pas déterminés uniquement par ceux qui sont directement intéressés.

« Le fait que, précisément dans une affaire d'armement de la plus grande importance, les frais n'ont pas été calculés d'une manière suffisamment soigneuse et approfondie, est aussi une surprise très désagréable pour le Conseil fédéral. Mais nous ne pouvons suivre la communauté de travail quand elle affirme dans son rapport que « les frais supplémentaires qui s'annoncèrent déjà avant l'adoption de l'arrêté fédéral auraient dû inciter le Conseil fédéral à différer le message ». Nous étions dans la même situation que les Commissions et l'Assemblée fédérale elle-même. Les indications qui nous étaient fournies et les assurances qui nous étaient données nous avaient convaincus — et nous avions le droit de l'être — que nous demandions un crédit calculé avec soin.

« Dans son rapport, la communauté de travail constate à juste titre que le message concernant l'avion à acquérir contenait, sur des points essentiels, des indications qui, dans la suite, se sont révélées inexactes, voire propres à induire en erreur. Le Conseil fédéral doit déclarer qu'il a été lui-même amené, par ces indications, à des conclusions erronées et qu'il a été, comme le Parlement, la victime de fausses données.

« Le Conseil fédéral partage entièrement la manière de voir de la communauté de travail quand elle affirme que l'exécutif doit garantir la crédibilité des messages.

« Les organes d'exécution n'étaient assurément pas autorisés à ordonner ou à approuver eux-mêmes des modifications lourdes de conséquences, ne répondant pas à la notion des légères

modifications de constructions annoncées dans le message, et à amorcer ainsi un développement compliqué.

« Il faut reconnaître aujourd'hui que le choix de l'électronique a eu, à n'en pas douter, une importance décisive sur le marché de l'affaire. Ce choix est la cause principale de la situation actuelle. C'est là que le C.T.A.A. paraît avoir commis la faute qui a eu la plus grande portée, et qui a consisté à n'avoir informé ni le chef de l'Etat-Major général, ni le chef du Département militaire, des craintes sérieuses exprimées par des spécialistes. Elle a amené les dirigeants du Département militaire à se prononcer en faveur d'une solution sans avoir été renseignés sur les difficultés techniques à attendre. Par voie de conséquence, le Conseil fédéral ne fut pas renseigné.

« En ce qui concerne le Groupement des crédits d'ouvrages, le Conseil fédéral n'entendait nullement déroger à l'arrêté fédéral, ce qui n'eût certainement pas été dans sa compétence. Il considérait qu'il s'agissait d'une mesure d'exécution dictée par le souci de mener à bonne fin l'acquisition décidée par les Conseils législatifs. Le Conseil fédéral a autorisé le Département militaire à procéder à des déplacements dans le cadre des trois premiers crédits d'ouvrages, il ne l'a fait aucunement pour empiéter sur la compétence du Parlement, mais parce qu'il était convaincu que la décision relative à l'électronique ne pouvait être différée jusqu'à la session d'automne sans qu'il en résulte des conséquences graves.

« Rétrospectivement, on voit qu'il eût été préférable d'arrêter les opérations et de soumettre toute l'affaire au Parlement. On reproche notamment au Conseil fédéral d'avoir, en l'occurrence, agi d'une manière contraire au droit. Qu'il nous soit permis de relever que les Commissions des finances et militaires des deux Conseils — comme cela ressort des procès-verbaux — ont été renseignées avec franchise et qu'elles ont reçu des informations complètes et approfondies. L'affaire se présentait, à l'époque, sous un jour différent, et il n'y avait rien d'extraordinaire dans le fait que la décision du Conseil fédéral ne suscita pas d'opposition formelle.

« Au sujet d'un crédit additionnel, le Conseil fédéral tient pour certain que les Conseils législatifs auraient dû être consultés dès que les organes d'exécution eurent constaté que les crédits ouverts et la somme prévue au début de 1962 pour les frais supplémentaires ne permettraient pas d'exécuter le mandat.

« Le Conseil fédéral reconnaît que le dépôt tardif de la demande de crédit additionnel a réduit considérablement la liberté de décision des Conseils législatifs et placé ceux-ci dans une situation désagréable. On a affirmé au Conseil national que nous ne serions probablement pas aujourd'hui dans cette situation désagréable si les organes compétents du Département des finances et des douanes avaient été appelés à temps à participer aux travaux. Le Conseil fédéral partage cette manière de voir et saura, ici aussi, tirer les conséquences nécessaires.

« Par la force des choses, l'affaire du mirage pose, à plu-

sieurs égards, la question de la responsabilité. Le Conseil fédéral n'entend pas éluder cette question et les décisions à prendre dans ce domaine.

« Il y a au premier plan, nous le disons sans ambages, la responsabilité du Conseil fédéral. Nous considérons qu'il s'agit de la responsabilité politique.

« Notre organisation fédérale est telle que le Conseil fédéral, en tant qu'autorité, porte, à l'égard de l'Assemblée fédérale, la responsabilité politique de toute l'activité de l'administration fédérale. Il est indifférent à cet égard qu'un certain comportement ou certaines fautes doivent, matériellement, être imputés au Conseil fédéral en tant qu'autorité, à tel ou tel de ses membres ou à tel ou tel fonctionnaire. Nous n'en-tendons nullement dire par là que cette distinction soit sans intérêt pour nous quant à la suite que nous donnerons à l'affaire. Nous reconnaissons pleinement que la communauté de travail a voulu dire que nous portons la responsabilité formelle envers le Parlement, mais il faut distinguer, à titre interne, différentes responsabilités chez les personnes mises en cause.

« Tout en comprenant fort bien l'émotion suscitée par cette affaire, nous nous permettrons de dire qu'on ne peut juger celle-ci avec un maximum d'équité que si l'on tient compte des faits antérieurs, notamment la série de difficultés qu'a rencontrées l'acquisition d'avions au cours de ces dernières années. Le Parlement, qui, par l'organe de ses commissions, s'est occupé de ces problèmes aussi fortement que le Conseil fédéral, a exercé une influence déterminante sur la direction suivie en l'occurrence.

« Etant donné qu'on nous fait endosser, comme autorité, la responsabilité — seulement formelle, il est vrai — de la tournure qu'a prise l'affaire, il est délicat pour nous de nous exprimer sur la question de la responsabilité des fonctionnaires désignés dans le rapport de la communauté de travail. Nul n'est à l'abri des erreurs de jugement. Cela est aussi vrai pour le fonctionnaire. Comme on l'a aussi fait avec netteté au Conseil national et comme cela ressort déjà du rapport de la communauté de travail, il faut cependant distinguer diverses responsabilités. Le Conseil fédéral est conscient du fait que la communauté de travail, se fondant sur son enquête, a retenu des charges très graves contre les fonctionnaires nommés dans son rapport. Celui-ci, et encore plus les débats au Conseil national, ont montré de la manière la plus nette que le rétablissement de la confiance ne peut se faire sans certains changements de personnes. Le Conseil fédéral ne veut pas se dérober à cette tâche, sachant qu'il y va de l'intérêt supérieur du pays. Se fondant sur les recherches et discussions intervenues entre temps, il peut vous communiquer à ce sujet ce qui suit :

« 1. — Le Conseil fédéral a pris acte que le Colonel commandant de corps Annasohn, chef de l'Etat-Major général, lui a proposé de se démettre de ses fonctions. Il a toutefois invité cet officier général, dont l'intégrité personnelle a été reconnue par la communauté de travail, à conserver son poste

jusqu'à nouvel avis pour maintenir la continuité dans l'accomplissement de certaines tâches. Le Conseil fédéral se réserve toutefois de réexaminer, en temps opportun, la demande du Colonel commandant de corps Annasohn et de lui confier d'autres tâches.

« 2. — Le Conseil fédéral a décidé de renoncer dès le 1^{er} janvier 1965 aux services du Colonel divisionnaire Primault, commandant et chef d'arme des Troupes d'aviation et de défense contre avions. Il s'est fondé pour cela sur les manquements reprochés à cet officier. Le Colonel divisionnaire Primault est suspendu de ses fonctions pour le reste de l'année 1964.

« 3. — Vous savez déjà que les fonctionnaires mis en cause dans le rapport ont demandé d'eux-mêmes l'ouverture d'une enquête. Réexaminant cette question, le Conseil fédéral a conclu que cette enquête devait être faite. Il ne le fera pas lui-même, soucieux d'assurer un examen absolument impartial, il la confiera à des personnes n'appartenant pas à l'administration. Il pense avant tout à des membres du Tribunal fédéral.

« Concernant les Colonels brigadiers Keller et Bloetzer, le Conseil fédéral s'est demandé s'il convenait d'ordonner une suspension provisoire pour la durée de la procédure. Une telle mesure n'est pas indiquée parce que les Colonels brigadiers Keller et Bloetzer n'assument plus les fonctions qu'ils remplissaient alors qu'ils faisaient partie du groupe de travail pour l'acquisition d'avions. Ni l'un ni l'autre ne s'occupent plus du développement et de l'acquisition du matériel de guerre. Le Conseil fédéral renonce par conséquent à les suspendre de leurs fonctions et désire attendre le résultat de l'enquête.

« Enfin, le Président de la Confédération a exprimé l'avis du Conseil fédéral sur les propositions de la commission et a assuré les députés que le Conseil fédéral n'entendait pas et n'avait jamais eu l'intention de tromper le Parlement dans l'une ou l'autre phase de cette entreprise délicate, ni de porter atteinte à sa liberté de décision.

« Pour conclure, nous tenons à rappeler, a ajouté M. von Moos, que, suivant les constatations de la communauté de travail, rien ne permet de penser qu'il y ait eu dans un cas ou dans un autre un comportement moralement répréhensible ou des motifs égoïstes. C'est au contraire le souci exclusif d'obtenir la plus grande perfection dans l'intérêt de la défense nationale qui a donné à l'affaire une tournure si fâcheuse. »

PRISE DE POSITION DU CONSEILLER FEDERAL CHAUDET SUR L'AFFAIRE DU « MIRAGE »

Comme M. von Moos, président de la Confédération, le chef du Département militaire a exprimé les regrets du Conseil fédéral. Il n'est certes pas nécessaire de souligner que « le chef du D.M.F. est le premier à éprouver de tels sentiments et à dire sa ferme volonté tirer de cette expérience les leçons qui s'imposent ».

En complément de l'exposé du président de la Confédération, le conseiller fédéral Chaudet tient à s'expliquer sur deux points, à savoir :

— La question de la réduction du nombre des avions « Mirage » et,

— La motion concernant la réorganisation du département militaire qu'il a acceptée.

Si le Conseil fédéral ne peut pas simplement se rallier à la proposition de réduction, ce n'est pas faute de comprendre ni d'envisager les difficultés actuelles. La solution préconisée suscitera toutefois des inconvénients qu'il importe de connaître exactement et sur lesquels le Conseil fédéral estime devoir attirer votre attention.

Toutefois, 57 avions à hautes performances représentent déjà une puissance de combat tout de même appréciable.

M. Chaudet affirma une fois de plus que la décision de proposer l'acquisition d'un type d'appareil aussi coûteux n'avait pas été facile à prendre.

La protection de la neutralité exige un certain nombre d'avions à hautes performances. A combien doit s'élever ce nombre est une question d'appréciation.

Quant à l'engagement au sol, M. Chaudet estime aussi qu'en cas de guerre, le rôle de l'aviation sera tout d'abord de soutenir les troupes terrestres. Le gros de notre aviation peut être engagé aujourd'hui seulement contre des buts terrestres et l'appui des troupes au sol sera obtenu à la condition de pouvoir porter rapidement et massivement nos avions au point critique du combat. C'est à la lumière de ces faits que nous avons demandé, en 1959, l'acquisition d'un certain nombre d'appareils à hautes performances capables de contenir l'intervention de la chasse adverse et de couvrir valablement l'action des avions engagés dans l'intervention au sol. Ainsi, il est inévitable que si la réduction préconisée ne remet pas en cause la conception sur laquelle est fondée l'O.T. 61, elle en diminue l'application et les effets.

L'acquisition de 57 appareils seulement placera les organes responsables devant une tâche très difficile, dont la durée est imprévisible. Elle impose la modification de tous les « 9,54-5 » quelque 30 contrats principaux et 4.000 contrats accessoires. On introduit ainsi dans l'affaire des « Mirages » un risque nouveau qu'on ne saurait prendre à la légère.

Le Département militaire s'est efforcé, malgré les dépenses élevées des « Mirages », de ne pas restreindre les besoins des troupes terrestres, déclara M. Chaudet. La plus grande partie des frais supplémentaires de cet avion a été absorbée par le projet de réduire à l'avenir le nombre d'avions de 400 à 300.

Il ne sera guère possible de présenter le message définitif sur le coût total de la fabrication avant le courant de l'année 1966. Dans ces conditions, il est peu probable que le crédit de transition de 200 millions de francs puisse suffire à permettre la fabrication jusqu'à cette date.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

Quant à la motion concernant la réorganisation du Département militaire, M. Chaudet déclara que le Conseil fédéral était prêt à accueillir positivement les propositions de la Communauté de travail visant la réorganisation du Département militaire. Les erreurs constatées dans l'acquisition des « Mirages » ne doivent pas se reproduire.

Le recours à des représentants de la science et de l'industrie, manifestement négligé dans cette affaire, doit surtout être intensifié.

Indépendamment de la réorganisation des services de l'armement, le Département militaire fédéral a commencé l'étude du problème, du renouvellement des institutions de la Défense nationale. Le but visé est de remanier notre organisation par trop adaptée au domaine militaire proprement dit et cela en fonction des exigences d'une défense nationale totale.

La liberté d'action dont le Conseil fédéral désire pouvoir disposer n'a pas d'autre but que reprendre l'examen d'un vaste problème dans toute son ampleur. Il sera tenu compte, dans ses propositions, des principes énoncés dans la motion. L'on fera aussi tout son possible pour obtenir un résultat malgré le délai très bref de deux ans qui est imparti au Conseil fédéral.

LA CARRIERE DU COLONEL COMMANDANT DE CORPS ANNASOHN

Le Colonel commandant de corps Jakob Annasohn est né à Luttwil, en Thurgovie, le 22 octobre 1901. Il a suivi les cours des Facultés des lettres de Genève et Zurich et reçut son brevet de lieutenant en 1923. En 1926, il entra dans le corps des instructeurs d'infanterie. Il devint colonel en 1946, et on lui confia le commandement du régiment d'infanterie 25. A la fin de 1949, il fut nommé colonel divisionnaire et en même temps entra en fonctions comme sous-chef d'Etat-Major général. Le Colonel commandant de corps Annasohn a commandé la 7^e division de 1952 à 1958.

Le 1^{er} janvier 1958, Annasohn accédait aux fonctions de colonel commandant de corps et de chef de l'Etat-Major général. Il entra à la même époque au Conseil de la défense nationale et devint membre de la commission de la défense nationale.

**

LA CARRIERE D'ETIENNE PRIMAULT

Etienne Primault est né le 5 mai 1904 et est bourgeois de Renan (Be). Licencié en droit, il reçut son brevet de lieutenant d'aviation en 1925, devint colonel en 1946 et chef d'Etat-Major en 1951. En 1952, Etienne Primault fut nommé colonel divisionnaire, en tant que commandant et chef d'armes des Troupes d'aviation et de défense contre avions, il a fait partie de la commission de la défense nationale.

« L'ARGENT ET L'ESPRIT » DE J. GOTTHELF, EN FILM

Le cinquième film inspiré des œuvres de Jérémias Gotthelf a été projeté récemment en première représentation à Berne. Avec « L'argent et l'esprit », le metteur en scène et producteur Franz Schnyder a voulu porter à l'écran un thème resté d'actualité du pasteur de Luetzflueh. Pour la première fois, une œuvre de Gotthelf a été filmée en couleurs et projetée sur le grand écran. C'est la Neue Film S.A., dont le président du conseil d'administration est le conseiller national Walter Bringolf, qui a signé ce film. Lors de cette « première » mondiale, le conseiller national Walter Bringolf a notamment salué la présence du président du Conseil national, M. Otto Hesse, et du président du Conseil des Etats, M. Ludwig Danioth, ainsi que des conseillers fédéraux Wahlen, Spuehler, Tschudi et Schaffner, du chancelier et du vice-chancelier de la Confédération et du Conseil d'Etat bernois. De nombreux membres des deux Chambres fédérales ont aussi assisté à cette première.

Ruedi Walter, chansonnier, connu à la radio sous le pseudonyme de « Gusti Ehksam », présenta au public de cette première les principaux collaborateurs et acteurs de ce film, parmi lesquels Margrit Winter, Peter Ahrens, Elisabeth Berger, Erwin Kohlund et d'autres encore. M. Franz Schnyder parla ensuite du tournage de ce film et de la difficulté de

VOYAGES POUR L'ART (ASSOCIATION SUISSE ROMANDE)

L'ÉGYPTE

3 VOYAGES ACCOMPAGNÉS PAR UN
PROFESSEUR D'HISTOIRE DE L'ART
(groupes peu nombreux)

Du 10 au 31 janvier 1965

Du 7 au 28 février 1965

Du 7 au 28 mars 1965

PRIX : fr. 2.985, tout compris, avion aller et retour,
meilleurs hôtels

DEPARTS DE PARIS OU DE GENEVE

DEMANDEZ LE PROGRAMME DÉTAILLÉ

Agence ATVA, 21, rue de la Paix, PARIS 2^e

— Tél. RIC. 95-79 —

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

trouver l'argent nécessaire, qui a été fourni par les propriétaires suisses de salles de cinéma. Le canton de Berne a aussi mis une somme importante à la disposition des réalisateurs.

Le public a chaleureusement applaudi le nouvel et unique film suisse de cette année.

AMELIORATION DES METHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL FEDERAL

M. Alfred Borel, député radical de Genève au Conseil des Etats, a déposé le « postulat » que voici :

Les récents débats relatifs à l'affaire des mirages ont permis de constater une fois de plus que l'organisation actuelle du Conseil fédéral n'est depuis longtemps plus adaptée aux exigences accrues imposées à l'exécutif fédéral.

Il en résulte que le principe même du gouvernement collégial est mis en cause comme une diminution sensible de l'autorité gouvernementale. L'organisation actuelle se traduit également pour les chefs de Département par une surcharge de travail qui leur rend de plus en plus difficile l'accomplissement dans des conditions rationnelles de leur double tâche de direction d'un département et de participation à l'activité collégiale.

Le Conseil fédéral est en conséquence invité à étudier les moyens susceptibles d'améliorer ses conditions de travail, tant sur le plan collégial que sur le plan des différents départements.

Cette étude devrait en particulier porter sur l'éventuelle création d'un département ou d'un service spécial rattaché à la présidence chargé de coordonner l'étude et la réalisation des tâches générales, et dans chaque département et en dehors de l'administration d'un état-major restreint mais particulièrement qualifié (cabinet, secrétaires d'état) pouvant assister le chef de département dans l'accomplissement de sa tâche politique et administrative.

INDEMNISATION DES INTERETS SUISSES EN EGYPTE

Un accord concernant l'indemnisation des intérêts suisses a été signé le 20 juin 1964 entre la Suisse et la République Arabe-Unie. Cet accord qui fait l'objet d'un message aux Chambres approuvé par le Conseil fédéral entrera définitivement en vigueur au moment de l'échange des instruments de ratification. Toutefois, il sera appliqué provisoirement à partir du 1^{er} novembre. Du côté suisse, les dispositions ont été prises pour que la procédure de légitimation, c'est-à-dire la constatation du caractère suisse des prétentions individuelles et l'établissement des attestations correspondantes destinées aux autorités de la R.A.U., puisse commencer dès maintenant. Ces attestations seront établies sur la base d'une demande à remettre à l'Office suisse de compensation, lequel enverra ces jours-ci la formule prescrite et des directives détaillées aux intéressés connus.

Les ayants droit qui ne se seraient pas encore annoncés, soit directement, soit par l'entremise d'une banque,

sont invités à fournir, au plus tard jusqu'à la fin de l'année, la documentation nécessaire auprès de l'office suisse de compensation, Boersenstr. 26, 8022, Zurich.

Les intéressés domiciliés à l'étranger peuvent faire leurs demandes par le truchement des représentations diplomatiques et consulaires suisses.

Les ayants droit qui possèdent encore le statut de résident, conformément à la législation en vigueur, en R.A.U., peuvent également demander à faire usage de la possibilité de transfert aux conditions prévues par l'accord. Ils doivent, toutefois, adresser une demande à une banque commerciale en R.A.U., accompagnée de l'attestation précitée du Département politique fédéral, jusqu'au 30 septembre 1965. Il est recommandé à ces personnes d'envoyer dès que possible, leur demande d'établissement d'attestation à l'Office suisse de compensation.

Rappelons que l'accord a pour objet de dédommager les citoyens et les sociétés suisses à la suite des nationalisations, des mesures de séquestre et des réformes agraires, décrétées en République Arabe-Unie de 1960. Le montant des indemnités retenu dans l'accord s'élève à 40 millions de francs suisses environ. L'accord règle notamment le transfert de ces indemnités qui sera échelonné sur une période de huit années. Pour le transfert, la valeur des indemnités prévues conformément à la législation égyptienne est réduite à 65 %. D'autre part, le gouvernement de la République Arabe-Unie accorde une garantie de cours pour toute la durée de l'accord. Aux fins du transfert, les indemnités libellées en livres égyptiennes et assorties de la garantie de cours pourront être utilisées pour moitié à la couverture des dépenses des touristes suisses ainsi que des frais de bureaux techniques et scientifiques suisses en République Arabe-Unie et pour l'autre moitié au paiement partiel de marchandises égyptiennes (excepté le coton brut et le riz) destinées à la Suisse.

CANTON DE FRIBOURG

POUR PRESERVER LE VILLAGE DE GRUYERES

Les véhicules à moteur ne cessent d'affluer dans la pittoresque petite ville de Gruyères. De nombreux problèmes de la circulation doivent être résolus pour permettre à la cité de conserver son esthétique, surtout en ce qui concerne la rue principale qui conduit au château et qu'encombrent les véhicules. Ces problèmes ont fait l'objet d'une conférence de presse à laquelle assistaient notamment le préfet de la Gruyère et le syndic de Gruyères. Le principe d'une interdiction de la circulation de véhicules à moteur le dimanche, de 8 heures du matin à 20 heures le soir, a été admis, de même que l'interdiction du stationnement des véhicules dans la grand-rue durant les mêmes heures dominicales. Ces deux mesures seraient introduites tout d'abord à titre d'essai pendant un mois ou deux.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

CANTON DE GENEVE

† PROFESSEUR EDGARD MILHAUD

M. Edgard Milhaud, professeur ordinaire de l'Université de Genève, vient de s'éteindre à Barcelone dans sa 92^e année. Né à Nîmes le 14 avril 1873, il étudie la philosophie à la Sorbonne avec Boutroux et Bouchard et passe son agrégation en 1895. Après un voyage en Allemagne, Edgard Milhaud mène de front des études générales d'ordre économique et sociologique et de recherches spéciales sur les mouvements syndicalistes et coopératifs. Il collabore avec Jean Jaurès, de quatorze ans son ainé, avec Léon Blum et Albert Thomas. En 1891, il est chargé des affaires sociales au Ministère du commerce et de l'industrie dirigé par Alexandre Millerand dans le cabinet Waldeck-Rousseau, et tient également la rubrique de politique étrangère dans la « Petite République », dirigé par Jean Jaurès. C'est en 1902 qu'Edgard Milhaud devient professeur d'économie politique à l'Université de Genève, poste qu'il occupa jusqu'en 1948. C'est sous son impulsion que fut créée en 1915 la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève. Au lendemain de la première guerre mondiale, le B.I.T. fit appel à lui pour diriger une enquête mondiale sur la production, qu'il acheva en cinq années. Directeur du Département des recherches du Bureau international du travail de 1925 à 1933, Edgard Milhaud était, depuis 1923, membre du Comité d'honneur de l'Alliance coopérative internationale. Il fut également maître de conférences à l'Académie de droit international de La Haye et président, par nomination de la Société des Nations, du Tribunal mixte d'arbitrage belgo-luxembourgeois. Les ouvrages du professeur Milhaud sont très nombreux.

TELEGRAMME DES JURASSIENS DE GENEVE

Les Sociétés jurassiennes de Genève communiquent qu'elles ont adressé à l'assemblée des délégués du parti conservateur chrétien-social suisse à Genève le télégramme suivant :

« Les Jurassiens de Genève qui œuvrent par milliers au développement économique, culturel et social de la cité de Calvin souhaitent la bienvenue à M. von Moos, président de la Confédération, à M. Bonvin, conseiller fédéral et MM. les délégués. Ils tiennent à rappeler leur attachement inébranlable aux institutions genevoises et suisses et au principe traditionnel du fédéralisme helvétique. Ils croient cependant nécessaire de rendre l'assemblée attentive à l'extrême gravité du malaise jurassien et à la nécessité pour la Suisse de s'en occuper avant qu'il ne soit trop tard.

Signé : Les présidents des Sociétés jurassiennes de Genève.

LES SOROPTIMISTES FONT UN DON DE 54.000 DOLLARS POUR UN PROJET EN FAVEUR DES REFUGIES EN GRECE

Le haut-commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés annonce que l'Association soroptimiste internationale, organisation mondiale de femmes d'affaires et de femmes exerçant diverses professions, a garanti le financement de la totalité de la part du H.C.R. aux frais de réinstallation de 16 familles de réfugiés en Grèce. La contribution ainsi faite par les Soroptimistes est de 54.000 dollars.

Les Soroptimistes ont déjà donné des fonds pour la réalisation d'une partie de ce projet, mais à l'occasion de leur septième assemblée quadriennale, qui a eu lieu à Lausanne au cours du mois de septembre, elles ont décidé d'assumer la responsabilité de la totalité de la somme dont le H.C.R. aura besoin pour mener à bien ce projet. Chacun des 47.000 membres de l'Association donnera un dollar en 1964-65.

Mlle Elisabeth Hoeter, de Neuchâtel, président sortant de l'Association, a déclaré, en informant le Haut-commissaire, que ce projet correspondait au don d'une somme équivalente au prix d'un modeste repas, chaque membre de l'organisation sera à même de participer d'une manière pratique à l'œuvre humanitaire accomplie par le H.C.R. et de prouver sa solidarité à l'égard des réfugiés.

Le don des Soroptimistes permettra de loger 16 familles, de les aider à se réinstaller afin qu'elles puissent subvenir à leurs propres besoins et de couvrir les dépenses différentes à la formation professionnelle de leurs enfants. Le gouvernement royal hellénique a apporté une contribution d'appui de 28.000 dollars pour la mise en œuvre de ce projet.

Pour manifester personnellement son intérêt pour l'œuvre du H.C.R., Mlle Hoeter a demandé aux Soroptimistes européennes de faire une quête spéciale en faveur du projet du H.C.R., au lieu de lui donner le cadeau personnel que l'on fait d'habitude au président sortant de l'Association. Cette collecte a rapporté en tout 11.000 francs suisses (2.546 dollars).

Outre leur campagne de 1964-65, les Soroptimistes se proposent de donner annuellement leur appui aux programmes d'aide aux réfugiés. Une résolution approuvée par le groupe des discussions sur les réfugiés, dont le docteur Violet V. Parkes (Royaume-Uni) est présidente, invite toutes les Soroptimistes à faire une contribution volontaire d'un dollar américain par an, en faveur des réfugiés.

Le Haut-commissaire, M. Félix Schnyder, a exprimé sa gratitude en soulignant l'activité dynamique des Soroptimistes qui, depuis cinq ans, ont déjà remis 50.000 dollars au H.C.R. et se proposent d'entreprendre des projets encore plus étendus en faveur des réfugiés. Cet intérêt est profondément encourageant. De la part des réfugiés eux-mêmes, je remercie les Soroptimistes de leur générosité et je leur souhaite de réussir toujours dans leurs efforts.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

CONCERT FINAL DES LAUREATS DU CONCOURS INTERNATIONAL D'EXECUTION MUSICALE 1964

Au Victoria-Hall, à Genève, a eu lieu le concert final des lauréats du 20^e Concours international d'exécution musicale, dont les épreuves avaient commencé le 19 septembre au Conservatoire de musique de Genève.

Le concours de cette année portait sur les branches suivantes : chant, piano, violoncelle, harpe et trompette. Il était ouvert aux jeunes artistes de tous les pays, âgés de 15 ou 18 ou 20 ans (suivant les disciplines) jusqu'à 32 ans. 278 candidats s'étaient inscrits représentant 36 pays. 205 candidats se sont présentés aux examens éliminatoires.

Les lauréats entendus au cours du concert de gala, accompagnés par l'orchestre de la Suisse romande, sous la direction de M. Jean Meylan, étaient :

M. Robert Bouche (France, Paris), 2^e prix de trompette.

M^{me} Susanna Mildonian (Italie, Venise), 1^{er} prix de harpe, à l'unanimité.

M. Rocco Filippini (Suisse, Lugano), 2^e prix de violoncelle.

M^{me} Alpha Brawner (U.S.A., Memphis), 2^e prix de chant.

M. José van Damme (Belgique, Bruxelles), 1^{er} prix de chant, à l'unanimité.

M. Gernot Kahl (Allemagne, Munich), 2^e prix de piano.

M. Robert Majek (Autriche, Vienne-Genève), 1^{er} prix de piano.

En outre, M^{me} Giuliana Albisetti (Italie, Rome) a obtenu un 2^e prix de harpe et M^{me} Gisela Depkat (Canada, Port-Arthur) un 2^e prix de violoncelle.

Les « 1^{er} prix » du concours se sont présentés en concert public à Lausanne, à Bâle et à Mulhouse entre les 4 et 9 octobre.

Ajoutons que le Comité d'organisation de ce 20^e Concours international était placé sous la présidence d'honneur de M. Henri Gagnbin, directeur honoraire du Conservatoire de Genève, les présidents du jury étant : pour le chant, la harpe et la trompette, M. Roger Vuataz (Genève) ; pour le piano, M. André F. Marescotti (Genève) ; pour le violoncelle, M. Jean-Marie Auberson (Lausanne), accompagnés d'une quarantaine d'artistes éminents de différents pays comme membres du jury.

Le concert de gala du samedi soir a été suivi de la distribution des prix à laquelle présidait M. François Peyrot, conseiller d'Etat genevois, assisté de MM. Bouffard, conseiller administratif de la ville de Genève, Daniel Gagnbin, du Département politique fédéral, Rudolf Uzler, du Département fédéral de l'intérieur, Roger Aubert, directeur du studio de Genève de la Société suisse de radiodiffusion et télévision, ainsi que M. Vuataz, président du Comité d'organisation du concours, dont le secrétariat général est assumé depuis le début de ces concours internationaux par le Dr Frédéric Liebstoeckl.

MORT D'OSCAR MARKIEWICZ

On apprend le décès survenu à Genève, à l'âge de 92 ans, de M. Oscar Markiewicz. Le défunt, pendant une douzaine d'années, avait été commandant du corps de musique « La Landwehr » de Genève. Il avait dirigé ce corps à Berne lors des cérémonies de réception de l'empereur d'Allemagne venu en visite avant la première guerre mondiale. A l'armée, M. Markiewicz avait le grade de capitaine de l'infanterie. Il avait également député au grand Conseil genevois.

CANTON DES GRISONS

UN GRAND CANTON ET SES GRANDS PROBLEMES

Pendant trois jours, une vingtaine de journalistes de la Ville fédérale ont parcouru près de 500 km de route dans les Grisons, et à la fin du voyage, M. Huonder, président du petit conseil (gouvernement cantonal) pouvait leur déclarer : « En fait, vous n'avez vu qu'un tiers du réseau routier du canton. »

C'est en effet pour leur montrer les problèmes du réseau routier que les autorités du grand canton oriental ont convié la presse à un voyage d'information. Ces problèmes, ils les saisirent déjà le premier jour dans toute leur ampleur. A Obersaxen, un belvédère dominant l'Oberland grison, on voit les nombreuses routes secondaires. Chaque commune de plus de 35 habitants a droit à une route de communication financée par le canton.

Au total, le canton des Grisons gère un réseau routier de 1.380 km, à savoir 130 km de route nationale (route du San Bernardino avec, en construction, un tunnel de 6,6 km), 500 km de routes principales et 750 km de routes secondaires, soit la moitié des routes alpestres suisses, un quart des routes principales suisses en cours de modernisation et un huitième des routes suisses à priorité. Si l'on songe à l'importance des routes pour le tourisme qui fait vivre le canton, on saisit le poids des charges financières que représentent la construction et l'entretien de ce réseau.

Mais le canton veut aussi sa part dans le réseau ferroviaire. Dès l'apparition du chemin de fer, la concurrence entre les cols suisses aboutit à la victoire du St-Gothard, au centre du territoire fédéral, tandis que la Suisse occidentale était dotée du Lötschberg et du Simplon. Zurich et la Suisse orientale durent se contenter de la promesse d'une voie ferrée traversant les Alpes. Les Grisons n'ont que 19 km du réseau des C.F.F. Ils ont dû assurer la desserte de leurs nombreuses vallées par la construction d'une ligne à voie étroite, entreprise onéreuse. Pour sortir de cet isolement, il est maintenant beaucoup question de ce tunnel transalpin. Deux projets sont examinés : le Toedi-Greina et le tunnel du Spluegen. Il appartient aux autorités fédérales de trancher.

Mais le canton a 150 vallées, et l'agriculture de montagne ne nourrit plus son homme. Ceux qui ne peuvent

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

se vouer au tourisme désertent les montagnes. La vallée la plus isolée est le Samnaun, à laquelle on accède par l'extrémité inférieure de la Basse-Engadine. Pour freiner l'émigration, la Confédération a dispensé les habitants de ces vallées des taxes douanières. L'essence s'y vend 32 centimes, la bouteille de whisky 8 francs. Il en résulte certains abus, mais la population de la vallée prospère.

Les Grisons ont toutefois une autre richesse : l'énergie hydraulique. Partout où il est possible de le faire sans porter des atteintes graves au paysage, des barrages ont été construits. Mais le prix de ces ouvrages, qui s'accroît à une vitesse effrayante réduit la marge de bénéfice pouvant soulager les finances cantonales.

En raison de sa situation périphérique, de son altitude, de son étendue, le canton des Grisons reste en marche de la haute conjoncture. Il n'entend pas mendier, mais il veut que ses problèmes soient mieux connus.

CINQUANTENAIRE DU PARC NATIONAL SUISSE

C'est au cours de l'été de 1914 que l'arrêté fédéral créant le parc national suisse, en Basse-Engadine, entra en vigueur. La Commission fédérale du parc national a célébré ce cinquantenaire au cours d'une manifestation qui s'est déroulée au Fuorn sur la route de l'Ofen en présence des représentants des autorités fédérales et d'invités de Suisse et de l'étranger.

M. Jungo, Inspecteur en chef des Forêts, président de la Commission du Parc, a salué les personnalités présentes et a retracé les événements qui amenèrent les autorités à envisager, puis à créer une réserve naturelle d'une superficie considérable et dans une région des plus adéquates.

M. Baechtold, Conseiller national, président de la Ligue suisse pour la protection de la nature, a parlé de « la protection de la nature et le parc national ». Il a relevé les étroites relations existant entre ces deux institutions. Il a invité les autorités à intervenir davantage afin que l'opinion publique s'intéresse toujours plus à la conservation et à la protection de la nature.

Le professeur J. Baer, président de la Commission scientifique du Parc national a donné ensuite des explications touchant les expériences faites dans son ressort, puis le Conseiller fédéral Tschudi, a apporté le salut du gouvernement et a exprimé ses remerciements à tous ceux qui consacrent leur activité au Parc national. La protection de la nature et des sites est exigée de tout le peuple suisse. La Confédération et les Cantons ont chacun une tâche bien distincte tant dans le domaine législatif qu'administratif. La nouvelle loi fédérale sur la protection de la nature et de la patrie précisera les tâches des autorités et renforcera leurs compétences. Mais les nouvelles dispositions laissent aux cantons la plus grande part de celle-ci.

Le conseiller d'état grison, H. Stiffler, a transmis le salut des autorités de son canton, puis les participants se sont rendus dans les régions de Grimels, de Stabelchod et de la Schera où ils ont pu admirer le Parc national dans toute sa splendeur.

CANTON DE LUCERNE

UN LEGS DE PLUSIEURS MILLIONS

M. Kopp, maire de Lucerne, a fait savoir que M^{me} Henriette-Adolphine Berghuys, décédée en mai 1964 après avoir vécu plusieurs années à Lucerne, a légué une partie de sa fortune au théâtre municipal de cette ville en spécifiant que l'argent doit être utilisé pour transformer ou agrandir le bâtiment du théâtre. M^{me} Berghuys avait déjà légué plusieurs millions à un citoyen lucernois. Elle a attribué au théâtre municipal les 40 % du solde. On ne connaît pas le montant exact du legs, les formalités testamentaires n'étant pas achevées, mais il apparaît qu'il s'agit aussi d'un chiffre à six zéros.

M. Kopp, qui a donné ces précisions au cours d'une conférence de presse, a d'autre part signalé que le théâtre municipal, qui fêtera en novembre le 125^e anniversaire de sa fondation, a enregistré la saison dernière le chiffre record de 131.000 spectateurs.

CANTON DE NEUCHATEL

† PROFESSEUR JEAN CLERC

M. Jean Clerc, docteur en médecine, médecin-légiste du canton de Neuchâtel et ancien directeur du Laboratoire cantonal de bactériologie, est mort subitement en France, où il était en vacances, à l'âge de 64 ans. Le défunt avait été l'un des fondateurs, en 1942, de la Société suisse de microbiologie. Il avait enseigné pendant de longues années à l'Université de Neuchâtel, d'abord comme chargé de cours et privat-docent, puis comme professeur extraordinaire. Il y était chargé de l'enseignement de la médecine légale à la Faculté de droit, et des cours de bactériologie théorique et pratique à la Faculté des sciences dont il avait été le doyen.

LES AUTOMATES DU MUSÉE DE NEUCHATEL A HONG-KONG

Deux des célèbres automates de Jacquet-Droz, du musée de Neuchâtel, « Le dessinateur » et « L'écrivain » qui furent construits à la fin du XVIII^e siècle, sont partis pour Hong-Kong, où ils figurent dans une grande exposition organisée par la Fédération horlogère suisse, sur le thème « Contribution de la Suisse à la mesure du temps ». Ces chefs-d'œuvre de précision seront l'objet, durant tout leur voyage, de soins très attentifs, et sont accompagnés par leur conservateur.

LE « PIPE-LINE DU JURA »

La récente décision de porter la capacité du pipeline sud-européen à 34 millions de tonnes par an per-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

met d'envisager la prochaine réalisation de l'embranchement destiné à ravitailler en pétrole brut la raffinerie de Neuchâtel que Shell est en train de construire. Il est prévu que le pipe-line du Jura partira de la région de Besançon, pour éviter une double traversée du Doubs, et entrerait en Suisse au sud-est de Moretta. D'une longueur totale d'environ 90 km, le parcours Suisse serait de 35 km. Dès que le tracé définitif actuellement à l'étude sera connu, une demande de concession sera adressée aux autorités compétentes. La capacité de cette conduite a été fixée à 2,5 millions de tonnes par an, mais pourra être augmentée suivant les besoins. Si tout se déroule normalement, l'oléoduc, dont le diamètre est de 40 cm, devrait être prêt à fonctionner en automne 1965.

JEUX OLYMPIQUES ET HORLOGERIE SUISSE

« La Suisse horlogère et Revue internationale de l'horlogerie » consacre son dernier numéro aux jeux olympiques et au chronométrage sportif. Le chronométrage et le calcul électronique des résultats ont fait des progrès énormes. C'est ainsi qu'en 1956, aux jeux olympiques d'hiver de Cortina d'Ampezzo, il avait fallu attendre huit heures pour connaître certains résultats. Aux récents jeux hivernaux d'Innsbruck, l'attente maximum fut de quatre minutes.

Le président du Comité olympique suisse, après avoir mis en évidence la nécessité d'une mesure exacte du temps dans les épreuves, relève le rôle essentiel joué dans le chronométrage des résultats des jeux olympiques par l'industrie horlogère suisse.

FETE DES VENDANGES DE NEUCHATEL

La fête des vendanges de Neuchâtel 1964 a connu un éclatant succès. Trains, cars et automobiles ont déversé des dizaines de milliers de visiteurs venus de partout et d'ailleurs pour participer à la fête et applaudir le toujours plus somptueux cortège et corso fleuri.

Le déjeuner officiel a réuni au casino de la Rotonde des représentants de la presse et les invités d'honneur au nombre desquels on reconnaissait M. Fritz Bourquin, président du Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel, accompagné de M. Edmond Guinand, vice-président du Conseil d'Etat, M. Frédéric Paux, secrétaire général de l'Expo 64, avec une délégation. La bienvenue a été souhaitée par M. André Brassey, président du Comité de réception, qui donna ensuite la parole à MM. Fritz Bourquin, président du Gouvernement neuchâtelois, Paul-Edy Martenet, président de la ville de Neuchâtel, Henri Schaeffer, président du Comité d'organisation.

Ensuite, ce fut le cortège, dont la magnificence grandit d'année en année. « Sourires, rires et fous-rires » en était le thème. Comme à l'accoutumée, le soleil n'a pas boudé et les spectateurs, évalués à quelque 80.000, n'ont pas ménagé non plus leurs applaudissements au passage des chars fleuris, des groupes costumés, des compositions humoristiques, autant de

visions charmantes, somptueuses et pittoresques emmenées par les nombreux corps de musique de la ville et de la région, qui étaient encadrés, cette année, notamment par le fameux « I queens surreys band and corps of drums » et par la fringante fanfare de Châtel-Saint-Denis, dans ses seyants nouveaux uniformes de grenadiers. Il faut également citer l'inénarrable fanfare travestie de Boudry, qui déclencha des tempêtes de rires à son passage en nous proposant ses « Nuits câlines » en baby-doll...

C'est à la commune de Saint-Blaise qu'était dévolu cette année le rôle de chanter la vigne. Elle l'a fait de façon prestigieuse en présentant un char original. Citons aussi les délégations avec des chars fleuris des villes françaises de Gérardmer et de Nice, et du Comité des fêtes de Genève, alors que la musique de Landquart apportait le salut amical des grisons.

La bataille de confetti fut l'une des plus acharnées que l'on ait jamais connue. C'est ainsi, en effet, que la fête des vendanges de Neuchâtel donne à chacun son estampille, dont les traces multicolores se retrouvent au fond des poches encore longtemps après.

Enfin, il fut procédé, lors du coup de l'étrier servi à l'Hôtel de Ville, après le cortège, à la distribution des diplômes d'honneur remis aux vigneronnes les plus méritantes.

CANTON DE SOLEURE

LA NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE ET LE PROBLEME DU JURA

Le Comité central de la Nouvelle Société Helvétique, réuni le 5 septembre 1964 à Olten sous la présidence de M. Théo Chopard, déplore les événements des Rangiers. Ces événements sont la conséquence logique des méthodes adoptées par le Rassemblement Jurassien. Etrangères à notre conception de la démocratie, elles ne peuvent aboutir qu'à isoler de la communauté helvétique ceux qui les pratiquent.

Encore une fois, le Comité central de la Nouvelle Société Helvétique invite instamment le Rassemblement Jurassien à renoncer expressément, sans réserve et dans le délai le plus bref, aux méthodes de violence que le peuple suisse condamne. Le Rassemblement Jurassien lui-même, dans sa plus récente déclaration, affirme qu'il ne désire pas de nouveaux affrontements. Il a l'occasion de donner une preuve tangible de cette volonté en évitant de troubler, de quelque manière que ce soit, le déroulement normal de la Journée bernoise à l'Exposition nationale.

Le Comité central de la Nouvelle Société Helvétique, qui groupe des citoyens de toutes les régions du pays, rappelle que la qualité de citoyen suisse suppose la conviction que nos institutions et nos expériences permettent de régler les divergences dans la paix et le respect mutuel. Seuls ceux qui partagent et mettent en pratique cette conviction peuvent revendiquer la qualité d'interlocuteurs.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

Le Comité central de la Nouvelle Société Helvétique souhaite vivement que soient utilisées désormais, de part et d'autre, les possibilités de solution constructive qu'offrent nos institutions et notre expérience de la vie en commun. Elles doivent l'être pour que les délégués représentatifs de l'ensemble de la population jurassienne, tel qu'il a été demandé par M. le conseiller fédéral Wahlen, ne soit pas irrémédiablement compromis. Il convient en effet de considérer que, si le Rassemblement Jurassien ne constitue qu'une minorité, nombre de Jurassiens, parmi ceux qui ne veulent pas d'une séparation, souhaitent un aménagement nouveau des relations entre le Jura et l'ancien canton. Le Comité central de la nouvelle Société Helvétique poursuivra l'étude de propositions propres à faire sortir le problème jurassien de l'impassé actuelle.

CANTON DU TESSIN

LES OBSEQUES DE M. ZORZI

Les funérailles du conseiller d'Etat Franco Zorzi, mort tragiquement au cours d'une excursion sur le glacier du Basodino, ont été célébrées à Bellinzona en présence d'une foule énorme et de nombreuses autorités. Le cercueil, transporté du domicile du défunt au palais du gouvernement, a été posé sur le corbillard, aux côtés duquel marchaient le président du Gouvernement cantonal, M. Angelo Pellegrini, le président du Grand Conseil, M. Achille Borella, le syndic de Bellinzona, le professeur Mordasini, le syndic de Chironico, village natal de M. Zorzi, M. Darcani, le président du Tribunal d'appel, M. Macconi, le secrétaire du Parti radical tessinois M. Verda, M. Coppi, ingénieur et un éclaireur. Suivaient immédiatement les membres de la famille, les trois autres conseillers d'Etat : MM. Cioccarri, Lafranchi et Ghisletta, les députés au Grand Conseil, les députés tessinois aux Chambres fédérales et les délégations de tous les cantons, avec un conseiller et deux huissiers, dans l'ordre de leur entrée dans la Confédération. Venait enfin la foule des amis et des connaissances. Le cortège funèbre était ouvert par une section de la police cantonale, une compagnie de gardes-frontière, une fanfare militaire, les drapeaux de toutes les communes du canton, les plus hautes autorités militaires, avec à leur tête le colonel divisionnaire Fontana et le colonel brigadier Pedrazzini. La fanfare de la ville de Bellinzona, les éclaireurs, un détachement de troupes d'artillerie et six voitures chargées de couronnes. 30.000 personnes au moins ont suivi, profondément émues et sous une pluie persistante, les funérailles d'état de M. Zorzi. Une éclaircie s'est produite au cimetière seulement, où, avant l'inhumation, ont pris la parole : le président du Conseil d'Etat M. Pellegrini, le président du Grand Conseil M. Borella et, pour le Parti radical, le conseiller aux Etats M. Ferucio Bolla.

FETE DES VENDANGES DE LUGANO

Quelque 40.000 personnes ont assisté à Lugano à la 30^e édition du traditionnel cortège de la fête des vendanges. 24 chars fleuris et 15 groupes folkloriques et musicaux qui venaient du Tessin, bien sûr, mais aussi d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Autriche et même des Pays-Bas et de Belgique, ont défilé sur le quai pavé pour la circonstance. Le temps s'était, hélas, gâté, et les divers concerts donnés sur les places publiques de Lugano, Paradiso et Castagnola ont été perturbés par un violent orage qui s'est abattu sur la région vers 22 heures. Les C.F.F. ont mis à disposition huit trains spéciaux à destination du nord et deux pour le sud, tandis que les convois ont été renforcés. Environ 4.000 personnes sont venues d'Italie, à bord de plusieurs autocars.

CANTON DE VAUD

ASSOCIATION SOROPTIMISTE INTERNATIONALE

L'Association soroptimiste internationale, qui groupe 47.000 membres dans 35 pays, a tenu à Lausanne, du 2 au 8 septembre, au Palais de Beaulieu, son congrès quadriennal, suivi par 1.700 femmes représentant toutes les professions, car l'Association groupe des femmes professionnelles, unies par la volonté d'encourager la promotion féminine, de développer l'amitié, l'entente sur le plan national et sur le plan international. La cérémonie d'ouverture s'est tenue sous la présidence de Mlle Elisabeth Hoeter, maîtresse secondaire à Neuchâtel, depuis 1960 présidente internationale, et qui va déposer son mandat au cours de cette session après l'exécution de la marche soroptimiste et d'une marche avec drapeaux par la fanfare des Cadets de Vevey ; les drapeaux des pays représentés ont défilé portés par des éclaireuses et se sont inclinés devant la Présidente, laquelle a salué MM. M. Petit-pierre, ancien Conseiller fédéral, Ls. Guisan, Président du Conseil d'Etat vaudois, G. Clottu, Conseiller d'Etat neuchâtelois, G. A. Chevallaz, Conseiller national et Vice-Président de l'Exposition nationale, J. Burckhardt, délégué du Conseil fédéral, Chef de la Division des congrès. Après une allocution de bienvenue de Mlle M.-L. Wirz (Thoune), Présidente du Comité d'Organisation, de Mme S. Oechelhaeuser (Allemagne), Présidente européenne, Mlle E. Hoeter a indiqué la signification profonde de ce congrès, qui est de donner et de recevoir, défini les tâches futures de l'Association : créer de nouveaux liens, raffermir les liens existants, respecter l'indépendance dans la profession, développer sans cesse le sens des responsabilités, le sens de la valeur humaine, se réadapter sans relâche, s'opposer à la spécialisation en maintenant le sens des responsabilités, faire que chaque peuple puisse s'exprimer librement, et pour cela collaborer avec les Nations-Unies et leurs institutions pour lutter contre l'analphabétisme,

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

la faim, la réintégration des réfugiés et stimuler la promotion de la femme dans les pays en voie de développement.

Puis M. Guisan, Président du Gouvernement vaudois, s'est posé la question des conséquences de la prospérité. On ne saurait se contenter de confort. La volonté de dépassement, de meilleur, l'esprit de service, l'entente internationale préoccupent les soroptimistes. Pour un Suisse, l'Exposition nationale engage à aller plus loin, pour le meilleur, avec l'aide des femmes. L'idéal soroptimiste doit devenir celui de l'humanité.

M. G. Clottu, Conseiller d'Etat neuchâtelois, a dit sa fierté, comme Neuchâtelois, d'avoir donné une Présidente internationale à l'Association soroptimiste. Il a félicité la Société d'avoir des buts si recommandables, si utiles, fait des vœux pour le développement harmonieux de l'Association. M. G.-A. Chevallaz, Syndic de Lausanne, a apporté le salut de Lausanne, de l'Exposition nationale, qui aborde hardiment des problèmes nouveaux, présente l'effort de tout un peuple et accueillera avec plaisir ses visiteuses internationales. Les vœux de la Confédération ont été apportés par M. J. Burckhardt, du Département politique fédéral.

Enfin, M. M. Petitpierre, ancien Conseiller fédéral, a évoqué la Suisse, pays de la diversité, fidèle au principe de la neutralité, les avantages et les dangers du progrès technique, l'antagonisme Etats-Unis-U.R.S.S., les bouleversements apportés par la décolonisation, les problèmes de la paix, de la faim, du développement, celui très important pour nous de l'unité de l'Europe. Les efforts d'une activité internationale pour amener plus de bien-être, plus de possibilités de développement, pour se mieux connaître, pour se mieux comprendre. Tout cela constitue des responsabilités nouvelles pour les élites.

De la musique exécutée par quatre harpistes de blanc vêtues, le quatuor Mireille-Flour, venu de Belgique, a terminé cette cérémonie.

JOURNÉE DES BANQUIERS SUISSES

L'Association suisse des Banquiers, présidée par M. Charles de Loes, de Genève, a tenu à Villars-sur-Ollon son assemblée générale annuelle, à laquelle plus de 400 personnes participèrent. On comptait 70 invités, parmi lesquels MM. Roger Bonvin, conseiller fédéral, Hans Streuli, ancien chef du Département fédéral des finances et des douanes, Pierre Graber, chef du Département des finances du canton de Vaud, Riccardo Motta, vice-président, et Max Ikle, membre de la Direction générale de la Banque nationale suisse, de hauts fonctionnaires des Départements politiques, des finances et des douanes et de l'économie publique. Les principales associations économiques du pays, Sociétés de commerce et de l'industrie, d'Union des Arts et Métiers, l'Union des Paysans, Associations patronales, Fédérations du tourisme et centrales pour l'expansion commerciale, étaient également représentées, de même que plusieurs banques étrangères.

Les membres de l'Association des Banquiers étaient au nombre d'environ 350, représentant quelque 150 établissements de crédit, banques cantonales, caisses

d'épargne et sociétés commerciales et financières. Après l'adresse présidentielle de M. de Loes et l'expédition rapide des affaires administratives, y compris la réélection du conseil d'administration pour une période de 3 ans, M. Roger Bonvin, Conseiller fédéral, a présenté son exposé sur la politique conjoncturelle et financière de la Suisse. Cet exposé fut chaleureusement applaudi.

DANS LA PRESSE

La « Gazette de Lausanne » annonce que, pour des raisons de convenance personnelle, son rédacteur en chef, M. René Lombard, a exprimé le désir d'être déchargé de ses fonctions, qu'il exerce depuis 1960, et de pouvoir occuper le poste de correspondant permanent du journal, avec résidence à Paris. En conséquence, M. Lombard a été nommé correspondant à Paris occupant ainsi un poste, dont il avait déjà été le titulaire de 1956 à 1959.

LE PRIX DE LA SOCIETE DES ECRIVAINS VAUDOIS

Le Comité de la Société des Ecrivains vaudois, réuni à Lausanne, sous la présidence de M. Henri Perrochon (Payerne), a décerné son prix pour une nouvelle à Mlle Colette Muret, Rédactrice à « La Gazette de Lausanne », pour « Les blés ». Ce concours a réuni 32 nouvelles, dont certaines de grande valeur, et qui méritent d'être publiées.

Tous les envois étaient anonymes.

Le prix sera remis, le 7 novembre, au château d'Oron, à l'occasion des vingt ans de l'Association des Ecrivains vaudois.

LANCEMENT D'UN NOUVEAU BATEAU SUISSE

A Glasgow, dans les chantiers Charles-Connell, a été lancé le Ms « Romandie », deuxième du nom, commandé par la Société Helica, S.A., Genève. Il sera exploité par la Société Suisse-Atlantique d'armement maritime, S.A., Lausanne, et battrà pavillon suisse. Il s'agit d'un gros porteur de 33.000 tonnes. Le navire sera muni d'un moteur Sulzer, construit à Winterthour, de 13.800 CV, donnant au navire une vitesse de croisière de plus de 15 nœuds. Sa mise en exploitation est prévue pour la fin de l'année.

LA CONFRERIE DU GUILLON

Suivant l'exemple du fameux « Tastevin » de Bourgogne, plusieurs « confréries » vineuses se sont créées en Suisse romande pour la défense et l'illustration des vins du pays : bourgeoisie du vin, amis du vin, amis du cep, confrérie des vignolants.

L'une des plus connues, la « Confrérie du Guillon », qui chante les louanges des vins vaudois, a célébré son 10^e anniversaire à l'Expo. Elle s'est rendue au secteur « terre et forêt » sous la conduite d'une fanfare, en

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

un cortège extrêmement coloré et pittoresque. La grande tenue d'apparat était de rigueur, rouge pour le « petit Conseil », jaune et brune pour le « grand Conseil ». Les « compagnons » suivaient, portant l'insigne de la confrérie attaché à un cordon vert.

Ouverte par une sonnerie de trompette, encadrée de chants bachiés, une partie officielle permit au gouverneur Cuenoud, au prévôt Anken, au héraut Anex et au conseiller Massy de retracer l'histoire de la confrérie, de parler de ses « ressats » gastronomiques, de rendre hommage au vin et d'annoncer l'ouverture des vendanges. Puis chacun dégusta les excellents crus vaudois.

ASSOCIATION DE LA PRESSE VAUDOISE

L'Association de la Presse vaudoise a tenu son assemblée générale annuelle à Lausanne, lundi, sous la présidence de M. Pierre Dentan (« Gazette de Lausanne »). Elle a approuvé le rapport d'activité et les comptes, puis a élu le comité, dont quatre membres sont nouveaux. Le président sera M. Jean-Pierre Nicod (« Pour Tous »), (Le « Messager ») adresse ses félicitations à J.-P. Nicod qui pendant longtemps rédigea la chronique vaudoise de notre revue).

Le point principal de l'ordre du jour était un rapport du vice-président central de l'Association de la Presse suisse, M. René Langel (« Tribune de Lausanne »), sur les projets de contrat collectif romand et de règlement sur la formation professionnelle des journalistes. Il s'agit là de deux innovations capitales pour la presse de la Suisse romande, qui ont été soumises à l'approbation de l'Association de la Presse suisse, lors de son assemblée du 17 octobre à Zurich, et de l'Union romande des Editeurs de journaux, le 24 octobre.

Sous les auspices de la N.S.H., Berne, CAMP DE SKI - 26/12/64 au 3/1/65, à Marmorera (Grisons) pour jeunes Suisses de 16 à 24 ans.

Inscriptions jusqu'au 1^{er} décembre 1964 : M. BOS-SARD, 166, av. de Verdun, Issy-les-Moulineaux.
Tél. : MIChelet 91-09.

EXPOSITION NATIONALE : LE DIX-MILLIONNIER VISITEUR

L'Exposition nationale a accueilli son dix-millionième visiteur.

Il s'agissait de M. Ernest Schenk, de la Chenille-sur-Rochefort, dans le canton de Neuchâtel, qui était accompagné de sa femme et de son fils. Cet agriculteur, âgé de 58 ans, est originaire d'Eggiwil, dans le canton de Berne. Il a été reçu peu après 10 heures, à l'entrée nord, par quatre hôtes. L'hôte d'honneur et sa famille se sont ensuite rendus au château de Vidy, en compagnie de M. Gabriel Despland, Président de l'Expo. Ils ont visité l'Expo en compagnie d'une hôtesse et ont déjeuné avec elle au Casino. Divers cadeaux

ont été remis à M. Schenk : une carte permanente, le livre de l'Expo en allemand, une médaille d'argent, un foulard, un Guide de l'Expo, et bien entendu un bouquet de roses pour sa femme.

LES « FAUX-NEZ » QUITTENT LA RUE DE BOURG

Le théâtre des Faux-Nez, consacré au théâtre d'avant-garde, créé et dirigé par M. Charles Apotheloz, a quitté la cave de la rue de Bourg, où il s'était installé en 1953, après avoir mené une vie errante. La Municipalité de Lausanne étudie, d'entente avec la direction de l'Exposition nationale, le maintien du théâtre-atelier qui se trouve dans le secteur de la « joie de vivre », afin de le consacrer aux Faux-Nez.

LA JOURNÉE DU LIVRE SUISSE

Est-il possible de créer en Suisse romande une collection de livres de poche consacrée exclusivement aux écrivains suisses ? Telle est la question qui a été débattue lors de la Journée du livre suisse à l'Expo. Par un forum très vivant, présidé par M. Roger Nordmann et réunissant des écrivains, éditeurs, imprimeurs et libraires, on a tenté de savoir si un livre de poche suisse de langue française pourrait apporter une solution au problème de l'édition des œuvres romandes et si une nouvelle communauté romande du livre serait réalisable.

Le livre de poche, a souligné un éditeur, a pris un développement extraordinaire en Amérique, en Allemagne et en France (dans ce dernier pays, 100 millions d'exemplaires vendus en dix ans), mais il serait dangereux d'y voir une solution miraculeuse. Ce n'est qu'une forme nouvelle qui s'ajoute aux formules anciennes de l'édition sans les remplacer. Cependant, a ajouté un imprimeur, l'édition de poche permet d'augmenter les tirages dans des domaines autres que la littérature. Le représentant d'une guilde a signalé que cinq auteurs suisses ont été intégrés dans une collection de 60 titres, tirés à environ 10.000 exemplaires, et dont la moitié ont été écoulés en Romandie. La Suisse a joué un grand rôle dans le développement des « guildes » et des « clubs », mais la formule du livre de poche n'est appliquée que dans les grands pays.

« Le livre de poche, a dit M. Nordmann, n'est peut-être pas toujours nourrissant, mais c'est un apéritif qui donne envie de lire, car il est bon marché. » Un libraire a ajouté que son succès est dû au public, car il s'agit d'une démocratisation de la culture.

Lors de la discussion, un écrivain a affirmé qu'il serait possible de relancer les lettres romandes par le livre de poche et de sortir enfin de l'immobilisme. On a parlé de la difficulté de défendre certaines idées en Suisse et du penchant des critiques littéraires de la presse suisse à s'occuper plus des auteurs étrangers que des indigènes. On se préoccupe beaucoup plus en Suisse du déficit des échanges commerciaux que du déficit des échanges culturels.

Cependant, sur le plan technique, la Suisse romande ne représente qu'un marché d'un million d'habitants et le prix de revient d'un livre de poche serait plus élevé que dans les grands pays. C'est un problème industriel

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

et la rentabilité ne serait pas garantie. Il faudrait mieux soigner la publicité dans le domaine de la distribution et unir les efforts de tous nos éditeurs.

L'écrivain Maurice Zermatten a rappelé que la littérature était comme le vin, avec ses trois maillons solidaires : le producteur, le grossiste et le vendeur. L'éditeur et le libraire ne doivent pas oublier que c'est le raisin qui fait le vin. Toutefois, il ne faut pas se montrer pessimiste. Toutes proportions gardées, la littérature romande n'est pas inférieure à celles des autres pays.

C'est cependant une attitude pessimiste qu'ont adoptée les représentants de l'édition. Il est certes possible de faire plus pour nos écrivains, mais la solution ne sera pas trouvée par un livre de poche exclusivement romand. Paris reste la capitale de l'édition de langue française. La conclusion de ce débat, c'est que le livre de poche n'est pas pour aujourd'hui ni pour demain en Romandie.

Un débat semblable, mais plus général, s'est déroulé en langue allemande. Son thème était « Le livre suisse face à l'évolution ». Les conclusions furent pratiquement les mêmes, à cette nuance près cependant que la Suisse alémanique dépend moins de l'Allemagne que la Suisse romande de la France et que son marché littéraire est plus étendu.

CANTON DE ZURICH

L'ACTIVITE DU HEIMATSCHUTZ

« Si la prospérité matérielle et les œuvres de l'esprit allaient toujours de pair, notre pays vivrait en ce moment son « siècle de Périclès » et se couvrirait d'édifices devant lesquels nos après-venants seraient un jour bêats d'admiration. Mais en réalité ce que l'on bâtit fait plutôt penser à un flot tumultueux qui ne laisse pas grand-chose de beau derrière lui. »

C'est ce qu'écrit dans son rapport annuel la Ligue suisse de Sauvegarde du Patrimoine national, ou « Heimatschutz ». La Ligue doit sans cesse « monter la garde et bagarrer ». Elle a enregistré des victoires : les Saint-Gallois ont, par un scrutin populaire, sauvé de la démolition leur « Kaufhaus », qui est maintenant superbement restauré. A Kriens, la communauté a fait l'acquisition du château historique de Schauensee, qui va être aménagé en musée folklorique. Enfin à Zurich, le pittoresque groupe de vieilles maisons à pignon du Vorderberg, ancien centre du village de Fluntern, a pu être conservé.

Mais ailleurs le combat a été vain : le rapport cite le cas de l'annexe de l'Hôpital des Bourgeois, à Bâle, qui dépare l'aspect des lieux, celui du palais Pollini, à Mendrisio, qui sera détruit, de même que l'église baroque de St-Nicolas dans la vallée de Zermatt.

L'effectif des membres de la ligue augmente : il atteindra 10.000 dans le courant de cette année. Le secrétariat du Heimatschutz à Zurich s'occupe notam-

ment de la revue, dont l'édition française est rédigée par M. Léopold Gautier, de Genève. Les expertises sont faites par le bureau technique qui a dû maintes fois intervenir.

La vente habituelle de l'écu d'or a été excellente : 808.254 contre 777.177 l'année précédente. Le produit net s'est monté à 479.312 francs. L'appel de fonds auprès des entreprises suisses a donné de nombreux subsides et permis de financer les autres activités du Heimatschutz, mais le compte ordinaire se solde par un déficit de 12.000 F. Ce déficit sera prochainement éliminé l'année prochaine par suite de l'augmentation des cotisations.

UN « SWISS CENTRE » A LONDRES

La Société de banque suisse, l'Office national suisse du tourisme, et la Swissair, ont pris, il y a quelque temps, l'initiative de construire en plein cœur de Londres, entre Piccadilly Circus et Leicester Square, un « Swiss centre ». Les travaux de construction de cette « Vitrine de la Suisse » sont activement poussés, et vers la fin de cette année le bâtiment sera pour ainsi dire sous toit.

A Zurich, s'est tenue une réunion de représentants de firmes et d'organisations suisses qui ont décidé la fondation de la « Swiss Fair ». Cette entreprise mettra sur pied, à l'intérieur du « Swiss centre », une petite Suisse, sous forme de locaux de vente et d'exposition, comprenant toute une série de restaurants et auberges typiquement suisses.

Le capital souscrit jusqu'ici s'élève à trois millions de francs suisses, mais la somme définitive n'a pas encore été fixée, vu que d'autres firmes ont manifesté un intérêt certain à l'égard de cette institution.

BOURSE POUR UN SEJOUR D'UN AN AUX ETATS-UNIS

La « Readers' digest foundation » a invité un journaliste suisse de langue allemande à passer une année aux Etats-Unis. Le Directeur de la Fondation, M. S. W. Fisher, de New-York, a choisi parmi un grand nombre de candidats M. Hans Bosshard, collaborateur permanent de la « Nouvelle Gazette » de Zurich. M. Bosshard fera, avec 14 autres journalistes de pays différents, un long voyage d'étude à travers les Etats-Unis. Il entrera en contact avec des personnalités du pays, dont il étudiera les institutions politiques. Il fera ensuite un séjour au « World Press Institute » de l'Université de Macalester, à St-Paul, dans le Minnesota, et travaillera pendant un certain temps à la rédaction d'un quotidien.

Cette bourse marque une tentative de compréhension entre les peuples et d'élargissement d'horizon de quelques journalistes élus. L'initiative remonte au fondateur et propriétaire de la revue « Readers' Digest », M. Dewitt Wallace, de New York.

Plusieurs grandes entreprises étrangères participent également à la fondation.